

Interreg Caraïbes

Fonds européen de développement régional

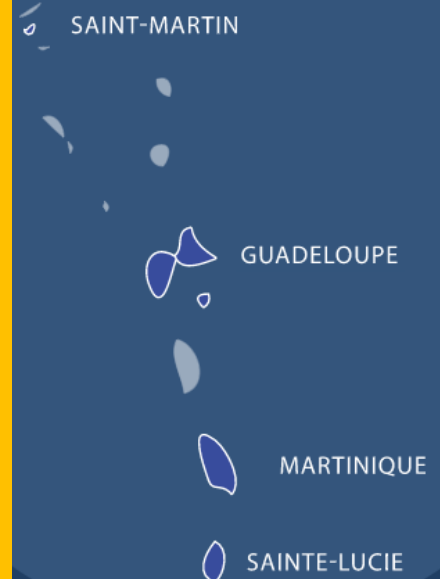


UNION
EUROPÉENNE

Mars 2022

Projet de programme de coopération Interreg Caraïbes 2021-2027

Projet de programme -
Version soumise à la CE



Projet de programme de coopération Interreg Caraïbes 2021-2027

Projet de programme - Version soumise à la CE



Ce projet de programme présente les principales orientations pour la période 2021-2027, telles que soumises à la Commission européenne.

Il s'agit à ce stade d'orientations provisoires, sous toutes réserves de modifications et évolutions dans la version finale du programme opérationnel.

Les informations présentées dans ce document ne sauraient être opposables aux autorités du programme.

Le projet « Ready for 2021-2027 – Région Guadeloupe » est cofinancé par l'Union européenne dans le cadre du programme Europ'Act avec le Fonds européen de développement régional et le Fonds social européen ».

Table des matières

Table des matières	1
INTRODUCTION	5
1. Stratégie du programme : principaux défis en matière de développement et lignes d'action adoptées	6
1.1. Zone couverte par le programme	6
1.2. Résumé des principaux défis communs, en tenant compte des disparités économiques, sociales et territoriales, des besoins communs en matière d'investissements et de la complémentarité avec d'autres formes de soutien, des enseignements tirés de l'expérience passée, ainsi que des stratégies macro régionales et des stratégies relatives aux bassins maritimes lorsque la zone du programme est couverte entièrement ou partiellement par une ou plusieurs stratégies	6
1.2.1. La Caraïbe : un espace de coopération pluriel	7
1.2.3. Cadres stratégiques du programme de coopération Interreg Caraïbes 2021-2027	8
1.2.3. La stratégie d'INTERREG Caraïbes 2021-2027 pour une Caraïbe plus intelligente, plus verte et plus inclusive	13
1.3. Justification des objectifs stratégiques et des objectifs spécifiques à Interreg retenus, des priorités correspondantes, des objectifs spécifiques et des formes de soutien, remédiant, le cas échéant, aux chaînons manquants dans l'infrastructure transfrontalière	22
2. Priorités du Programme Interreg Caraïbes	33
2.1. Priorité 1 : Une Caraïbe plus intelligente, plus innovante et plus compétitive	33
2.1.1. Objectif spécifique (1i) en développant et en améliorant les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe;	33
2.1.2. Objectif spécifique (1iii) renforçant la croissance et la compétitivité des PME	37
2.1.3. Objectif spécifique (1v) renforçant la connectivité numérique	40
2.2. Priorité 2 : Une Caraïbe plus verte, plus résiliente et à faibles émissions de carbone	43
2.2.1. Objectif spécifique (2ii) en favorisant les énergies renouvelables conformément à la directive (UE) 2018/2001, y compris les critères de durabilité qui y sont énoncés;	43
2.2.2. Objectif spécifique (2iv) en favorisant l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophe et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes	46
2.2.3. Objectif spécifique (2vi) en favorisant la transition vers une économie circulaire et efficace dans l'utilisation des ressources	49
2.2.4. Objectif spécifique (2vii) en améliorant la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité et en renforçant les infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain, ainsi qu'en réduisant toutes les formes de pollution	52
2.3. Priorité 3 : Une Caraïbe plus connectée	55
2.3.1. Objectif spécifique (3ii) visant la mise en place et en développant une mobilité durable, intelligente, intermodale et résiliente face aux facteurs climatiques au niveau national, régional et local, y compris en améliorant l'accès au RTE-T et la mobilité transfrontalière	55
2.4. Priorité 4 : Une Caraïbe plus sociale et plus inclusive	58

2.4.1. Objectif spécifique (4ii) en améliorant l'égalité d'accès à des services inclusifs et de qualité dans l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie grâce au développement d'infrastructures accessibles, notamment en favorisant la résilience dans le domaine de l'enseignement et de la formation à distance et en ligne	58
2.4.2. Objectif spécifique Objectif spécifique (4v) en garantissant l'égalité d'accès aux soins de santé et en favorisant la résilience des systèmes de santé, y compris les soins de santé primaires, ainsi qu'en promouvant le passage d'une prise en charge institutionnelle à une prise en charge familiale ou de proximité;	61
2.4.3. Objectif spécifique 4vi) renforcer le rôle de la culture et du tourisme durable dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale	64
2.5. Priorité 5 : Pour une coopération transfrontalière entre Saint-Martin et Sint-Maarten renforcée	67
2.5.1. Objectif spécifique e(i) en encourageant le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif, la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité dans les zones urbaines	67
2.6. Priorité 6 : Pour faciliter et optimiser les modalités de coopération dans la Caraïbe	71
2.6.1. Objectif spécifique ISO1 (f) d'autres actions visant à soutenir une meilleure gouvernance de la coopération	71
3. Plan de financement	76
3.1. Enveloppe financière par année	76
3.2. Enveloppe financière totale par fonds et cofinancement national	76
4. Mesures prises pour associer les partenaires du programme concernés à la préparation du programme Interreg et rôle de ces partenaires dans la réalisation, le suivi et l'évaluation du programme	78
5. Approche en matière de communication et de visibilité du programme Interreg, budget prévu y compris	80
6. Modalités de soutien aux projets à petite échelle, notamment au titre de fonds petits projets	82
7. Modalités de mise en œuvre	83
7.1. Autorités responsables des programmes	83
7.2. Procédure d'établissement du secrétariat conjoint	83
7.3. Répartition des responsabilités entre les États membres participants et, le cas échéant, les pays tiers et les PTOM participants, en cas de corrections financières imposées par l'autorité de gestion ou la Commission	84

CCI	2021TC16FFOR003
Intitulé	Programme de Coopération Interreg Caraïbes
Version	1
Première année	2021
Dernière année	2027
Eligible à compter du	1 janv. 2021
Eligible jusqu'au	31 déc. 2029
N° de la décision de la Commission	
Date de la décision de la Commission	
N° de la décision modificative du programme	
Date d'entrée en vigueur de la décision modificative du programme	
Régions NUTS couvertes par le programme	FRY1 Guadeloupe FRY2 Martinique FRY3 Guyane AW - Aruba (OCT) BL - Saint Barthelemy BQ01 - Bonaire (OCT) BQ02 - Sint Eustatius (OCT) BQ03 - Saba (OCT) CW - Curaçao (OCT) SX - Sint Maarten AG - Antigua and Barbuda BS - Bahamas BB - Barbados BZ - Belize BR01 - Amapa BR02 - Amazonas BR03 - Para BR04 - Roraima CO - Colombia CR - Costa Rica CU - Cuba DM - Dominica SV - El Salvador GD - Grenada

	<p>GT - Guatemala GY - Guyana HT - Haiti HN - Honduras JM - Jamaica MX - Mexico NI – Nicaragua PA - Panama PR - Puerto Rico DO - Dominican Republic KN - Saint Kitts and Nevis LC - Saint Lucia VC - Saint Vincent and the Grenadines SR - Suriname TT - Trinidad and Tobago VE - Venezuela</p>
Volet d'Interreg	Volet D: OR Programme de coopération faisant intervenir les régions ultrapériphériques (CTE)

INTRODUCTION

Le présent document est la version soumise à la Commission européenne du Programme de coopération Interreg Caraïbes 2021-2027.

Ce document, élaboré conformément au modèle prévu par la réglementation européenne, comprend :

- La section 1 (stratégie du programme) ;
- La section 2 (priorités du programme) ;
- La section 3 (plan de financement) ;
- Les premiers éléments de la section 4 (association des partenaires) ;
- La section Communication (section 5) ;
- La section relative au fonds petits projets (section 6) ;
- La section relative aux modalités de mise en œuvre (section 7).

Cette version du Programme est établie sur la base du Diagnostic stratégique territorial de l'espace de coopération, des consultations menées et des arbitrages effectués par les partenaires du programme (cf. section 1).

1. Stratégie du programme : principaux défis en matière de développement et lignes d'action adoptées

1.1. Zone couverte par le programme

Conformément à la décision d'exécution de la Commission établissant la liste des zones couvertes par le programme Interreg devant bénéficier d'un soutien du Fonds européen de développement régional et des instruments de financement extérieur de l'Union, ventilées par volet et par programme Interreg au titre de l'objectif « Coopération territoriale européenne », publiée le 17 janvier 2022, l'espace de coopération INTERREG Caraïbes couvre les Etats et territoires suivants :

Des Régions Ultrapériphériques françaises (RUP)		Des Pays et Territoires d'Outremer (PTOM)	Des Etat tiers	
FRY1	Guadeloupe	AW Aruba	AG Antigua-et-Barduda	JM Jamaïque
FRY2	Martinique	BQ Bonaire	BS Bahamas	MX Mexique
FRY3	Guyane	CW Curaçao	BB Barbade	NI Nicaragua
FRY1	Saint-Martin	BQ Saba	BZ Belize	PA Panama
		BL Saint-Barthélemy	BR Brésil (Amapa, Para, Amazonas et Roraima)	PR Porto Rico
		BQ Saint-Eustache	CO Colombie	DO République Dominicaine
		SX Sint Maarten	CR Costa Rica	KN Saint-Cristophe-et-Nievs
			CU Cuba	LC Sainte Lucie
			DM Dominique	VC Saint-Vincent-et-les-Grenadines
			SV El Salvador	SR Suriname
			GD Grenade	TT Trinité-et-Tobago
			GT Guatemala	VE Vénézuela
			GY Guyana	
			HT Haïti	
			HN Honduras	

Le périmètre géographique de l'espace du programme de coopération Interreg Caraïbes 2021-2027 est identique à celui du Programme 2014-2020, ceci à l'exception des ex-PTOM britanniques suite au BREXIT dont l'impact sur l'espace de coopération n'est pas à négliger, s'agissant notamment d'introduire une plus grande fragmentation des dispositifs de soutien mobilisables en complémentarité du programme.

La carte du programme figure en annexe.

1.2. Résumé des principaux défis communs, en tenant compte des disparités économiques, sociales et territoriales, des besoins communs en matière d'investissements et de la complémentarité avec d'autres formes de soutien, des enseignements tirés de l'expérience passée, ainsi que des stratégies macro régionales et des stratégies relatives aux bassins maritimes lorsque la zone du programme est couverte entièrement ou partiellement par une ou plusieurs stratégies

[50 000 caractères]

1.2.1. La Caraïbe : un espace de coopération pluriel

Dans le contexte international certes extrêmement bouleversé par la crise de la Covid-19, les constats faits en introduction du Programme Interreg Caraïbes 2014-2020 sur l'espace Caraïbe sont toujours d'actualité : « la Caraïbe est plurielle » : elle compte des territoires d'une grande diversité en termes de culture, de langues, de statuts et d'histoires politiques, de niveau de richesses, etc. Trois éléments peuvent illustrer cette diversité caribéenne :

- **Des histoires et des statuts politiques différents** : parmi les territoires de l'espace de coopération, on compte une majorité d'États indépendants (petits États insulaires comme les îles voisines de l'OECD et États continentaux comme le Mexique et l'Amérique Centrale), des pays et territoires d'outre-mer français et néerlandais, des territoires insulaires non indépendants comme Porto Rico, et des régions et collectivités françaises ultrapériphériques (Guadeloupe, Saint Martin, Martinique, Guyane). De ces statuts, de ces processus historiques différents découlent aujourd'hui des systèmes juridiques, des normes et des réglementations différentes qui sont autant de freins au développement de l'intégration régionale.
- **Une diversité linguistique** : l'espace Grande Caraïbe compte cinq aires linguistiques principales, qui cohabitent avec les différents créoles : un espace hispanophone (Cuba, République Dominicaine), un espace anglophone avec la Jamaïque et la majorité des Petites Antilles, un espace néerlandophone (Suriname et Antilles néerlandaises), un espace lusophone avec le Nord-Brésil et un espace francophone avec Haïti et les régions et collectivités françaises d'outre-mer.
- **Des situations économiques très hétérogènes et des conséquences fortes en termes de développement social** : on compte ainsi au sein de ce même espace caraïbe, des États parmi les plus pauvres au monde (Haïti, qui avec 857 USD par habitant est classé 173ème pays pour le PIB par habitant et 169ème pour l'indice de développement humain) et des territoires plus riches comme Porto Rico (31 939 USD par habitant, 30ème pays pour le PIB par habitant et 63ème pour l'IDH) (sources : Banque Mondiale 2018 pour le PIB par habitant et PNUD 2018 pour l'IDH). La Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et Saint Martin (dont les PIB par habitant se situent respectivement à 24 105 €, 24 456 €, 14 952 € et 16 572€, selon les dernières données disponibles) se situent dans la fourchette haute de ces classements pour la Caraïbe (sources : INSEE/IEDOM 2019 : Données 2018 pour la Guadeloupe, la Martinique, et la Guyane. Données de 2014 pour Saint Martin).

Néanmoins, la Caraïbe est plus qu'une simple entité géographique agrégeant des pays aux réalités différentes. Elle est un ensemble de peuples et de territoires partageant non seulement la même façade maritime, la mer des Caraïbes, mais souvent une histoire et/ou des intérêts communs. **Les territoires de la Caraïbe partagent des spécificités et des enjeux de développement communs, fondements de la coopération régionale** ».

1.2.3. Cadrages stratégiques du programme de coopération Interreg Caraïbes 2021-2027

1.2.3.1. Transposition des objectifs stratégiques pour la programmation et complémentarité avec d'autres formes de soutien mobilisable dans la Caraïbe

Le Programme Interreg Caraïbes 2021-2027 s'inscrit dans le cadre de l'objectif "Coopération territoriale européenne", soutenu par le **Fonds européen de développement régional de la Commission Européenne**. Il contribue à la mise en œuvre des objectifs stratégiques pour la programmation 2021-2027, qui se déclinent comme suit :

- Une Europe plus intelligente – transformation économique innovante et intelligente ;
- Une Europe plus verte et à faibles émissions de carbone ;
- Une Europe plus connectée - mobilité et connectivité régionale aux TIC ;
- Une Europe plus sociale – mise en œuvre du socle européen des droits sociaux ;
- Une Europe plus proche des citoyens - développement durable et intégré des zones urbaines, rurales et côtières au moyen d'initiatives locales.

A ce titre, il s'inscrit en conformité des principes horizontaux de l'intervention des fonds européens tels que définis dans l'article 9 du règlement (UE) n° 2021/1060 à savoir i) respect des droits fondamentaux et à la conformité avec la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, ii) égalité entre les hommes et les femmes, l'intégration des questions d'égalité entre les hommes et les femmes et l'intégration de la dimension de genre, iii) lutte contre les discriminations fondées sur le sexe, l'origine raciale ou ethnique, la religion ou les convictions, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle et iv) promotion du développement durable. Il s'inscrit également dans le respect de l'initiative pour le New Bauhaus Européen qui vise à façonner des modes de vie plus esthétiques, durables et inclusifs. En conséquence, lors de la mise en œuvre du programme, l'Autorité de gestion incitera à une utilisation stratégique des marchés publics pour soutenir les Objectifs Stratégiques et les principes horizontaux. Les bénéficiaires seront également encouragés à contribuer davantage à ces principes en intégrant par exemple, lorsque cela sera possible, des critères qualitatifs, des considérations environnementales (ex : critères pour des marchés publics plus verts) et sociales ainsi que des incitations en termes d'innovation dans leurs procédures de marchés publics.

INTERREG Caraïbes s'inscrit dans le volet 4 d'INTERREG, volet qui constitue une nouveauté réglementaire pour la programmation 2021-2027 puisqu'il est spécifiquement dédié aux RUP. La création de ce nouveau volet a mis un terme à la scission du programme INTERREG Caraïbes en deux volets (transfrontalier et transnational), comme cela était le cas pour la programmation 2014-2020.

La construction de la stratégie du présent programme de coopération repose sur des travaux de diagnostic stratégique territorial menés en collaboration étroite avec le partenariat depuis début 2020. Ces travaux ont permis d'identifier les principaux défis communs des territoires et Etats de la Caraïbe, leurs besoins communs en matière d'investissements et les principaux domaines dans lesquels la coopération, et donc le programme, présente les meilleures perspectives. Le diagnostic a aussi porté sur les succès des programmations précédentes et le Programme intègre les enseignements de l'évaluation d'impact d'INTERREG Caraïbes 2014-2020. Les projets emblématiques des programmations précédentes sont mentionnés dans les sections relatives aux différentes priorités du Programme. Il convient ici de préciser que

l'existence d'enjeux et de besoins partagés n'implique pas toujours de considérer que la coopération régionale représente la meilleure façon d'y répondre. C'est la raison pour laquelle INTERREG Caraïbes s'inscrit en complémentarité d'autres dispositifs existants et que sa stratégie vise à maximiser la plus-value de la coopération pour répondre aux problématiques partagées à l'échelle régionale ou infrarégionale.

Le Programme permet également de répondre aux **ambitions de la Commission Européenne pour les Régions ultrapériphériques**, qui dans sa dernière communication en date du 24 octobre 2017¹, *Un partenariat stratégique renouvelé et renforcé avec les régions ultrapériphériques de l'UE*, propose une nouvelle approche pour offrir des opportunités et mieux répondre aux besoins spécifiques de chacune des neuf régions ultrapériphériques passant notamment par un renforcement de la coopération des RUP avec leurs voisins. Ce programme s'inscrit donc dans le cadre d'une **intégration renforcée des RUP françaises dans leur environnement régional** et d'une coopération consolidée avec les organisations internationales à vocation régionale de la Caraïbe, partenaires du Programme, que sont l'AEC (Association des Etats de la Caraïbe, l'OECO (Organisation des Etats de la Caraïbe Orientale) et le Cariforum. La Commission Européenne (DG DevCO et DG Régio) souhaite d'ailleurs favoriser cette coopération entre les RUP et les partenaires extracommunautaires, à même d'impulser et accompagner des projets structurants pour l'espace de coopération.

Cette volonté s'est notamment traduite par un cadre réglementaire apportant des clarifications sur les modalités d'articulation entre les fonds INTERREG et le nouvel Instrument de Voisinage, de Coopération et de Développement International (IVDCI). Dans cette optique, d'importants travaux ont été menés lors de la préparation d'INTERREG Caraïbes 2021-2027 afin d'évaluer les impacts de l'expérimentation qui a marqué la programmation 2014-2020 s'agissant de faciliter la mobilisation parallèle de FEDER et de FED. Ces travaux visaient principalement à anticiper et à évaluer les nouvelles possibilités offertes par la réglementation s'agissant de l'articulation avec l'IVDCI et les financements mobilisables au titre de la Décision d'Association Outre-mer (DAO). L'introduction dans les règlements européens d'un nouvel Objectif Spécifique à INTERREG (ISO1) dédié à une meilleure gouvernance de coopération offre en ce sens de nouvelles possibilités pour capitaliser sur cette première expérience et faciliter une meilleure articulation entre ces financements.

Par ailleurs, et dans une optique d'alignement avec la Stratégie maritime Atlantique, certains objectifs du Programme contribuent aux orientations suivantes :

- La réduction des gaz à effets de serre et le développement des énergies renouvelables en soutenant la recherche et les investissements dans les énergies marines renouvelables ;
- Lutter contre la pollution marine en soutenant le transport maritime écologique et la coordination d'action contre la pollution marine ;
- La création d'emploi en comblant les lacunes de compétences dans les secteurs de l'économie bleue et en soutenant la coopération entre les centres de formation de l'UE et les entreprises ;
- L'adaptation au changement climatique en améliorant l'observation et la protection des côtes.

Enfin, et conformément aux orientations de la Commission Européenne et à celles de l'Etat français, INTERREG Caraïbes intègre, pour la programmation 2021-2027, la coopération transfrontalière entre Saint-Martin et Sint-Maarten, qui relevait précédemment d'un programme à part entière. Aussi, et afin de garantir la mise en œuvre de la stratégie transfrontalière des parties prenantes à la coopération au sein de ce sous-espace, le programme ouvre une priorité dédiée, en tant que « pour une coopération transfrontalière entre Saint-Martin et Sint-Maarten renforcée ».

¹ COM (2017) 623 final

1.2.3.2. Un défi essentiel : répondre aux conséquences de la crise de la COVID-19 et préparer la Caraïbe de l'après-COVID.

La concertation des acteurs pour la définition de la stratégie du Programme INTERREG Caraïbes 2021-2027 a débuté en mars 2020, alors que l'épidémie de Covid-19 prenait un ampleur mondiale et touchait la Caraïbe.

S'il est encore trop tôt pour connaître l'ampleur des impacts de long terme de cette crise, les conséquences de cette crise au départ sanitaire sont très lourdes, qu'elles soient économiques, financières, sociales, culturelles, environnementales ou politiques, pour l'ensemble des pays de la planète.

Dans son rapport sur le développement du monde de 2022, la Banque Mondiale dresse le tableau suivant *« En 2020, l'activité économique s'est contractée dans environ 90 % des pays, l'économie mondiale a régressé d'environ 3 % et la pauvreté mondiale a augmenté pour la première fois en une génération. Les gouvernements ont adopté une réponse politique rapide et globale qui a permis d'atténuer les pires effets économiques immédiats de la crise »*.

C'est dans ce contexte que s'inscrivent notamment les plans de relance européen et français :

- Le plan de relance du gouvernement français de septembre 2020 prévoit 100 milliards d'euros pour 2021-2027 pour soutenir trois priorités : l'écologie, la compétitivité et la relance sociale et territoriale. De même, la FRR (facilité pour la reprise et la résilience) et le RRP (plan pour la reprise et la résilience) ont pour but de doter les acteurs de terrain de moyen de réponse à la crise.
- Depuis le début de la crise, plusieurs mesures ont été prises par la Commission Européenne pour soutenir les États. On compte par exemple :
 - la « clause dérogatoire générale » du Pacte de stabilité et de croissance (PSC) afin d'autoriser les États membres à atteindre un déficit public inférieur à 3% et une dette inférieure à 60% du PIB ;
 - le Mécanisme européen de stabilité (« Pandemic Crisis Support) donnant à chaque État la possibilité de mobiliser des lignes de crédits pour soutenir les coûts générés par la Covid-19 sur les systèmes de santé, de soin et de prévention,
 - une nouvelle proposition de Cadre financier pluriannuel (CFP) 2021-2027 destinée à lutter contre les conséquences économiques de la crise ;
 - le programme ReactEU qui augmente de 58 Mds€ le budget de la politique de cohésion pour les prochaines années.

Dans ce contexte, l'un des enjeux pour le programme INTERREG Caraïbes 2021-2027 sera de contribuer à travers la coopération à renforcer la résilience économique, sociale et environnementale de la zone Caraïbes. L'articulation avec les différents outils de financements, qu'ils soient français ou européens, sera recherchée et validée lors de l'instruction des projets.

1.2.3.3. Prise en compte transversale des enjeux environnementaux

Conformément aux priorités affichées par les partenaires du Programme et par la Commission européenne, tenant compte des recommandations de l'évaluation stratégique environnementale du PO Interreg Caraïbes 2021-2027, le programme définira une ligne de conduite environnementale qui pourra intégrer les points suivants :

- Sensibilisation du Programme aux porteurs de projet sur l'impact environnemental des projets :
 - Incitation à la rationalisation des déplacements (réalisation de déplacements nécessaires, limitation du nombre de personnes effectuant les déplacements, recours privilégié aux visioconférences, formation à distance, etc.) ;
 - Incitation à la compensation des impacts environnementaux négatifs des projets par les porteurs
- Définition d'une politique d'éco-communication et d'éco-manifestation dans le cadre de tous les OS concernés et de la mise en œuvre du programme ;
- Mise en place par le Programme de bonifications environnementales dans l'instruction des projets (voire de critères d'éco-conditionnalité dans les principes directeurs de la sélection des opérations).

Une attention particulière sera portée aux déplacements aériens inhérents aux actions de coopération dans la Caraïbe mais aux impacts environnementaux forts (le PO envisagera notamment la possibilité de mettre en place une règle de conduite pour les rencontres en présentiel ou à distance, pour le programme comme pour les projets : incitation à la rationalisation des déplacements - réalisation de déplacements nécessaires, limitation du nombre de personnes effectuant les déplacements, recours privilégié aux visioconférences, formation à distance, etc.).

Par ailleurs, pour les infrastructures (qui sont certes une faible part des actions financées par le PO), il est indispensable d'anticiper les potentiels impacts négatifs liés aux chantiers de création et/ou réhabilitation d'infrastructures (nuisances sonores, déchets, qualité de l'air...) et de privilégier un recours aux bonnes pratiques dans la conduite des travaux. De même, il est indispensable d'anticiper l'impact négatif potentiel de la construction de nouvelles infrastructures (impact carbone, patrimoine, paysage, biodiversité, corridors écologiques, occupation des sols) et favoriser les projets les moins impactants, par exemple en encourageant la réhabilitation ou en intégrant un critère lié à la localisation des infrastructures économiques structurantes pour bien prendre en compte les enjeux d'économie d'espace et de maîtrise des déplacements.

Les précisions seront apportées pour chaque axe dans le DOMO du Programme.

Le programme sera conforme aux attendus de la Commission sur le principe DNSH (« do no significant harm ») ou « ne pas causer de préjudice important » (principe défini par le Règlement taxonomie (Règlement 2020- 852), évoqué dans l'article 9 du RPDC (2021/1060) portant sur les principes horizontaux) au regard de six objectifs (impact neutre ou positif attendu) : atténuation et adaptation changement climatique, préservation des ressources aquatiques et marines, économie circulaire, prévention et réduction de la pollution, protection et restauration de la biodiversité. Les types d'actions ont été évalués comme compatibles avec le principe DNSH, car ils ne sont pas susceptibles d'avoir un impact environnemental négatif significatif compte-tenu de leur nature. Le programme veillera également à ce que les actions qu'il soutient ne compromettent pas sérieusement la réalisation des objectifs environnementaux au sens de l'article 17 du règlement (EU) 2020/852 sur la taxonomie.

1.2.3.4. Intentions des partenaires pour le Programme Interreg Caraïbes 2021-2027

Les partenaires se sont prononcés lors des travaux rédactionnels sur la **nécessité pour le Programme d'avoir une stratégie d'intervention large et ouverte** (les logiques d'intervention des différents objectifs spécifiques couvrent ainsi un large éventail d'activités) : **Interreg Caraïbes 2021-2027 doit être en mesure de soutenir toutes les initiatives de coopération, dès lors qu'elles sont pertinentes et efficaces pour répondre aux défis économiques, environnementaux et sociétaux partagés de l'espace de coopération.**

Cette volonté correspond à :

- La diversité de l'espace de coopération Interreg Caraïbes ;
- L'importance de l'ensemble des différents objectifs spécifiques sur lesquels la Commission Européenne propose une intervention des fonds FEDER ;
- La nécessité pour le Programme de rester ouvert et flexible pour pouvoir répondre aux aléas auxquels fait face la Caraïbe (catastrophes naturelles, pandémie, etc.) ;
- Des dynamiques de coopération encore naissantes sur certains sujets mais qui doivent pouvoir être soutenues le jour où elles solliciteraient le concours du programme Interreg.

La stratégie de coopération élaborée se veut donc flexible mais également lisible (resserrée autour de d'objectifs de coopération majeurs partagés par les partenaires), et réaliste (cohérente avec les perspectives et possibilités de coopération entre porteurs de projet RUP et extra-communautaires).

Par ailleurs, les acteurs du Programme saluent la **dynamique de coopération toujours croissante entre RUP et partenaires extracommunautaires et s'engagent à la renforcer**. Celle-ci permet en effet de faire émerger et soutenir des projets de coopération structurants pour l'espace de coopération, apportant des bénéfices concrets pour l'ensemble des territoires. Les nouvelles modalités pour une coopération renforcée et pour une meilleure articulation des financements FEDER et IVDCI de la Commission Européenne devront permettre de soutenir cette dynamique de coopération.

Les travaux sur la gouvernance du Programme qui ont commencé dans le cadre de la rédaction du PO et se poursuivront au début de la programmation veilleront particulièrement à l'association des partenaires clés des différents territoires de l'espace de coopération (institutions, collectivités, opérateurs / acteurs clés des différentes thématiques d'intervention du PO, société civile, etc., en cohérence avec l'article 8 du règlement (UE) n°2021/1060 (cf. section dédiée).

Enfin, et dans l'optique de mieux prendre en considération les enseignements des programmations précédentes, les partenaires du Programme souhaitent exprimer leur volonté d'engagement pour une meilleure capitalisation sur les résultats du programme. Pour ce faire, et en lien avec les travaux en cours sur la programmation 2014-2020, une réflexion est engagée afin de mieux intégrer cet attendu au titre de l'accompagnement des potentiels bénéficiaires, de favoriser la prise en considération des actions et travaux déjà menés sur la région Caraïbe dans l'élaboration de projets nouveaux, et d'inciter à la mise en œuvre d'actions visant à l'essaimage de bonnes pratiques afin de maximiser l'impact du programme.

1.2.3. La stratégie d'INTERREG Caraïbes 2021-2027 pour une Caraïbe plus intelligente, plus verte et plus inclusive

Sur la base des éléments de diagnostic de l'espace de coopération, en cohérence avec les orientations stratégiques de l'ensemble du partenariat, la stratégie d'INTERREG Caraïbes 2021-2027 se décline en quatre grandes priorités, à savoir :

- Priorité 1 : Pour une Caraïbe plus intelligente, plus innovante et plus compétitive ;
- Priorité 2 : Pour une Caraïbe plus verte, plus résiliente et à faible émission de carbone ;
- Priorité 3 : Une Caraïbe plus connectée ;
- Priorité 4 : Pour une Caraïbe plus sociale et plus inclusive ;
- Priorité 5 : Pour une coopération transfrontalière entre Saint-Martin et Sint-Maarten renforcée ;
- Priorité 6 : Pour faciliter et optimiser les modalités de coopération dans la Caraïbe

En cohérence avec les intentions des partenaires, les dotations prévues pour les différentes priorités tiennent compte de l'importance des enjeux pour le territoire et des ambitions annoncées par les partenaires mais aussi de l'expérience des programmations passées (dynamisme plus ou moins fort selon les axes, modifications du programme opérationnel et de la maquette, etc.) et des perspectives de coopération (présence d'acteurs en capacité de mener et participer à des projets de coopération INTERREG, existence d'idées de projets...).

1.2.3.1. Enjeux et stratégie de coopération pour une Caraïbe plus intelligente, plus innovante et plus compétitive

Au titre des **priorités de l'UE pour une Europe plus intelligente, plus innovante et plus compétitive**, la stratégie pour l'espace de coopération implique la poursuite des efforts réalisés lors des précédentes programmations. Dans le champ de la R&D, de l'innovation et du développement économique, **la coopération menée au titre d'INTERREG Caraïbes** a notamment permis de réaliser des projets visant :

- La création et le développement de réseaux d'acteurs économiques caribéens (clusters, associations, etc.) dans les domaines du tourisme, nautisme, services et également en termes de valorisation des ressources et des productions naturelles ;
- La réalisation de missions exploratoires conjointes ;
- L'appui à la participation d'entreprises ou associations aux salons et foires commerciales internationales ;
- Le développement de l'entrepreneuriat chez les jeunes²⁰ notamment via la formation à l'entrepreneuriat au sein des universités caribéennes ;
- L'appui à la participation d'entreprises ou associations aux salons et foires commerciales internationales ;
- Le développement d'outils de promotion communs ;
- Le développement de solutions TIC favorisant une meilleure connectivité numérique.

On peut par exemple citer ici:

- le projet TEECA visant à accompagner des entreprises à l'export dans cinq secteurs identifiés comme porteurs de développement économique pour l'espace de coopération;

- le projet RECAVACA visant à structurer le secteur du cacao en développant les compétences techniques et professionnelles de ses acteurs à travers des techniques innovantes de culture et de transformation du cacao;
- ou encore le projet CARIBIX dont l'objectif consiste à créer et mettre en réseau des GIX² dans la Caraïbe afin d'améliorer la qualité et la sécurité de la connexion internet, notamment dans une optique de résilience face aux risques de catastrophe naturelle.

Dans ces domaines, **les enjeux pour la programmation à venir** portent d'une part sur l'identification de projets de recherche, de développement et d'innovation à même de répondre aux besoins des territoires, des populations et des économies caribéens et d'avoir des résultats concrets. Ils portent d'autre part, compte-tenu de la complexité de la mise en œuvre des objectifs de compétitivité et développement économique dans le cadre des programmes Interreg, sur la nécessité de définir au mieux l'intervention du Programme sur ces thématiques, en complémentarité notamment avec d'autres dispositifs mobilisables à l'échelle des territoires.

Ainsi, et en cohérence avec les orientations stratégiques de l'ensemble des partenaires, la Stratégie du programme pour un espace de coopération "plus intelligent" poursuit les objectifs suivants :

- **Renforcer la coopération en matière de RDI dans les secteurs de pointe des territoires de la Caraïbe et / ou afin de répondre à des enjeux communs identifiés par les partenaires du programme**, comme la lutte contre la pollution et la recherche en matière d'éco-développement et la gestion des risques, les enjeux liés au vieillissement de la population, ou encore les questions maritimes (ressources halieutiques, restauration écologique en milieu marin, par exemple pour les récifs coralliens, etc..) ;
- **Soutenir la diversification de l'économie** au sein des secteurs existants et par l'émergence et le développement d'activités à haute valeur ajoutée ;
- **Renforcer l'intégration économique régionale** en vue de favoriser un développement économique endogène dans l'espace de coopération et de renforcer la résilience du tissu économique régional ;
- **Développer le numérique** dont l'importance a pu être mise en exergue dans le contexte spécifique de l'épidémie de Covid19 et qui représente également des réponses particulièrement pertinentes aux enjeux de l'espace de coopération en matière de développement des échanges, de formation, de santé et d'inclusion sociale.

Une attention particulière sera mise sur les domaines d'intervention prioritaires des stratégies de spécialisation intelligente des RUP françaises, en lien avec les stratégies des acteurs caribéens.

1.2.3.2. Enjeux et stratégie de coopération pour une Caraïbe plus verte, plus résiliente et à faible émission de carbone

Au titre des **priorités de l'UE pour une Europe "plus verte, plus résiliente et à faible émission de carbone"**, la stratégie pour l'espace de coopération implique la poursuite des efforts réalisés lors des précédentes programmations et l'ouverture de nouveaux axes de travail conjoint à l'échelle de la Caraïbe.

2 Global Internet eXchange

Dans le champ de l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience face aux catastrophes, du soutien aux énergies renouvelables et au développement de l'économie circulaire, ainsi que de la protection de la biodiversité, **la coopération menée au titre d'INTERREG Caraïbes** a notamment permis de réaliser des projets visant :

- La mise en œuvre de travaux de recherche et de capitalisation face à la problématique des sargasses ;
- L'adaptation face aux incidences du changement climatique sur les activités socio-économiques ;
- La prévention et la gestion des risques sismiques et des risques côtiers, et des risques de catastrophes naturelles, y incluses des actions d'information et de prévention auprès des populations ;
- Le renforcement et la mutualisation des connaissances sur les ressources naturelles de l'espace de coopération, la biodiversité et la santé végétale, et sur le fonctionnement des écosystèmes, de leurs services et évolutions à travers le financement de projet de recherche et études ;
- Le développement d'outils et l'accompagnement à la décision pour les acteurs publics et la sensibilisation sur les enjeux de préservation et de valorisation de l'environnement et de la biodiversité à l'échelle de l'espace de coopération ;
- La réalisation d'études et projets pilotes sur les ENR ou la gestion et la valorisation des déchets.

Sur ces aspects, la coopération au titre d'INTERREG Caraïbes est ancienne et riche, on peut ainsi citer les projets:

- TSUNAHOULE, visant à collecter et modéliser des données de submersion marine (tsunami et submersion cyclonique) qui a permis de développer des outils de gestion des risques à l'attention des décideurs publics et des populations, notamment: l'établissement de "Programmes d'Action de Prévention des Inondations (PAPI)", de "Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)" en Guadeloupe et en Martinique, ou encore la réalisation de nouvelles cartographies tsunamis utilisées dans le cadre de l'exercice Caribe Wave 21 (exercice annuel international de sécurité civile sur le risque tsunami et les évacuations);
- CARIB-COAST qui, à travers l'installation de nouveaux instruments permanents et l'animation d'un réseau de suivi des tempêtes, a permis de mieux comprendre et anticiper les impacts des événements de tempêtes sur le littoral, d'améliorer les dispositifs d'anticipation des risques côtiers, ou encore de mieux modéliser les courants marins dans la Caraïbe (données qui pourront par exemple être utilisées pour une meilleure gestion des échouements de sargasses);PREST, portant sur la surveillance des aléas sismiques et volcaniques et la coopération scientifique dans la Caraïbes, qui a permis, suite à l'éruption de Saint Vincent Grenadines de 2021, de produire des outils à destination des décideurs politiques et des guides pédagogiques à destination des populations des territoires caribéens portant notamment sur la prévention et la gestion des chutes de cendres volcaniques;
- SARGCOOP, dont le temps fort a été l'organisation d'une conférence internationale sur les sargasses à destination des populations, entreprises, scientifiques et décideurs de la Caraïbe, ayant rassemblé plus de 600 personnes. Ce projet a permis la mise en place d'un véritable réseau de surveillance de la qualité de l'air dans la région.

Dans ces domaines, **les enjeux pour la programmation à venir sont doubles** et portent avant tout sur la nécessité i) de poursuivre les efforts en matière de préservation de l'environnement et de valorisation des ressources naturelles dans une optique de développement durable (y inclus la question des sargasses) et ii) de faire front sur la question de la résilience face aux catastrophes naturelles (suite notamment aux ouragans Maria et Irma en 2017), de poursuivre les efforts en faveur du développement.

Ainsi, et en cohérence avec les orientations stratégiques de l'ensemble des partenaires, et avec celles du Pacte Vert, la Stratégie du programme pour un espace de coopération "plus vert" poursuit les objectifs suivants :

- **L'adaptation au changement climatique et l'amélioration de la résilience face aux catastrophes naturelles**, à la fois au titre d'actions de renforcement des connaissances vis-à-vis de la gestion des risques, qu'en termes de mise en œuvre d'actions visant à favoriser une meilleure réponse aux catastrophes naturelles (suite notamment aux ouragans Maria et Irma en 2017) ;
- **La réduction de la pollution et la protection de la biodiversité de la Caraïbe**, notamment par la mise en place d'actions de renforcement des connaissances, par le développement d'interventions concertées à une échelle plus large que l'échelle nationale et/ou territoriale, et par la mise en œuvre d'actions conjointes de préservation et/ou de restauration des écosystèmes ;
- **Une plus grande prise en compte du potentiel de développement des différentes énergies renouvelables** disponibles dans la Caraïbe pour en renforcer la part dans le mix énergétique et ainsi réduire la consommation des énergies fossiles ;
- **Une meilleure capacité à gérer les déchets et le renforcement de l'économie circulaire**, à la fois par des actions de renforcement des connaissances sur la gestion des déchets et l'économie circulaire et par la mise en œuvre d'actions visant à favoriser une meilleure réponse sur ces deux thématiques.

1.2.3.3. Enjeux et stratégie de coopération pour une Caraïbe plus connectée

Au titre des **priorités de l'UE pour une Europe "plus connectée"**, la stratégie pour l'espace de coopération implique la poursuite des efforts réalisés lors des précédentes programmations et l'ouverture de nouveaux axes de travail conjoint à l'échelle de la Caraïbe.

Afin de renforcer la connexion entre les territoires caribéens, **la coopération menée au titre d'INTERREG Caraïbes** a notamment permis de réaliser des projets visant :

- À renforcer et optimiser le cabotage maritime dans la zone Caraïbes;
- À améliorer et harmoniser l'accueil des passagers dans les gares maritimes de la zone;
- À optimiser le trafic aérien, faciliter la circulation des passagers et développer les interconnexions entre les territoires.

A ce titre, on peut notamment citer le projet CARIBSKY qui, grâce à une interconnexion des systèmes de réservation des compagnies aériennes partenaires du projet, a permis d'ouvrir de nouvelles destinations.

Dans ces domaines, **les enjeux pour la programmation** portent ainsi sur le renforcement des réseaux et infrastructures de transports (aérien, maritime notamment) au sein de la Caraïbe, le développement des services et prestations de transports pour les personnes et les marchandises, mais aussi le développement d'une offre de transport plus verte et écologiquement responsable.

Ainsi, et en cohérence avec les orientations stratégiques de l'ensemble des partenaires, la Stratégie du programme pour un espace de coopération "plus connectée" poursuit l'objectif de développement d'une mobilité durable, intelligente, intermodale et résiliente face aux facteurs climatiques au niveau national, régional et local, au sein de l'espace de coopération.

1.2.3.4. Enjeux et stratégie de coopération pour une Caraïbe plus sociale et plus inclusive

Au titre des **priorités de l'UE pour une Europe "plus sociale et plus inclusive"**, la stratégie pour l'espace de coopération implique la poursuite des efforts réalisés lors des précédentes programmations et l'ouverture de nouveaux axes de travail conjoint à l'échelle de la Caraïbe. Dans le champ du renforcement du capital humain, de la coopération en matière de santé et au titre des actions favorisant l'inclusion sociale, **la coopération menée au titre du INTERREG Caraïbes** a notamment permis de réaliser des projets visant :

- Le développement de l'entrepreneuriat chez les jeunes, notamment via la formation à l'entrepreneuriat menée au sein des universités caribéennes ;
- Le renforcement de la maîtrise et de la pratique réciproque des langues dans la Caraïbe, notamment pour les étudiants et les jeunes professionnels ;
- L'amélioration de la qualité et de l'accessibilité de l'offre de soins à l'échelle de l'espace de coopération, par la facilitation du parcours de soin du patient caribéen ;
- Le renforcement des capacités des systèmes sanitaires et de santé afin de répondre à des crises liées aux événements climatiques et naturels ;
- L'observation et la lutte contre les maladies infectieuses ;
- Le développement économique de l'espace de coopération dans une optique de croissance inclusive.

A ce titre, on peut notamment citer les projets :

- OBSERVATOIRE VIH-SIDA, qui, à travers la sensibilisation sur la prévention du VIH/ SIDA, a contribué à l'insertion sociale, économique et professionnelle des personnes issues des groupes vulnérables. Les 14 associations impliquées dans le projet ont ainsi accompagné plus d'une centaine de personnes séropositives sur leurs projets professionnels ou activités, en les informant sur les droits et les dispositifs dans le champ du travail, du handicap, de la santé et du social ;
- CARIBVET, qui a permis la création d'un réseau caribéen de santé animale composé de 122 professionnels issus de 34 pays et territoires de la Caraïbe pour faciliter des approches régionales pour la surveillance et le contrôle des maladies animales. Ce réseau, actif depuis 2017, a permis la mise en place d'outils de prévention et de gestion aux services vétérinaires suite à l'éruption à Saint-Vincent et les Grenadines, et de fournir une aide régionale pour l'alimentation animale ;
- ELAN, visant à renforcer la mobilité scolaire, étudiante, enseignante, universitaire et professionnelle, au sein du bassin caribéen. Ce projet a d'ores et déjà permis de mobiliser 120 enseignants participants, et de concrétiser 103 mobilités sortantes et 56 mobilités entrantes de jeunes caribéens. Il a également permis la signature de 10 accords d'appariement entre structures de formation.

Dans ces domaines, **les enjeux pour la programmation à venir** portent notamment sur les besoins liés à l'insertion des jeunes sur des marchés du travail marqués par de fort taux de chômage et la nécessité d'une meilleure adéquation entre les compétences disponibles et les besoins des différents secteurs d'activité, dans un contexte de forte hétérogénéité des situations en termes d'éducation primaire et secondaire à l'échelle de l'espace de coopération et en présence d'un niveau de coopération encore faible en matière de formation professionnelle. En matière de santé, la crise actuelle de la Covid19 tend à démontrer la nécessité pour un espace comme celui de la Caraïbe de poursuivre les efforts visant non seulement à améliorer l'efficacité des systèmes de santé dans les différents territoires, tout en travaillant au renforcement de la coopération régionale qui, en cas de survenance de crise épidémique, permettrait d'améliorer la résilience des systèmes de soins et de faciliter la prise en charge des patients.

Ainsi, et en cohérence avec les orientations stratégiques de l'ensemble des partenaires, la Stratégie du programme pour un espace de coopération "plus inclusif" poursuit les objectifs suivants :

- **Une meilleure insertion, notamment des jeunes**, par le renforcement de l'offre et un meilleur accès aux services d'éducation, formation et apprentissage tout au long de la vie et grâce au développement des mobilités dans le champ de l'éducation et de la formation ;
- **Un meilleur accès aux soins et le renforcement des systèmes de santé**, par le développement d'actions coopératives en matière de santé, qu'il s'agisse du renforcement des connaissances partagées sur les problématiques de santé publiques communes ou par la mise en œuvre de coopération au titre de la formation ou des parcours de soins ; par une meilleure connaissance et valorisation des expertises des territoires et une meilleure complémentarité pour faciliter le parcours de soin des patients entre les territoires ;
- **Une meilleure inclusion sociale et une réduction de la pauvreté dans la Caraïbe** par la mise en œuvre d'actions de coopération spécifiques à visée sociale, bénéficiant aux plus démunis et aux personnes marginalisées

1.2.3.5. Enjeux et stratégie pour une coopération transfrontalière Saint Martin / Sint Maarten renforcée

Au titre des **priorités de l'UE pour une Europe "plus proche des citoyens"**, la stratégie pour l'espace de coopération fait le choix d'intégration de la coopération transfrontalière entre Saint-Martin et Sint-Maarten en tant que projet de territoire.

Au titre de la mise en œuvre du PCTE Saint-Martin / Sint Maarten 2014-2020, trois grands projets de coopération étaient envisagés, à savoir :

- Le projet de station de traitement des eaux usées de Cole Bay ;
- Le projet d'évaluation et le plan d'actions à mettre en œuvre en vue de « préserver la qualité environnementale et la biodiversité, tout en tenant compte du développement économique de l'ensemble du Lagon de Simpson Bay »³ ;
- Le projet de gestion des inondations sur la zone de Belle Plaine ;

Cependant, le contexte politique et les spécificités liées aux différences de statuts territoriaux rendent la mise en œuvre de la coopération particulièrement complexe à l'échelle de cet espace.

Par ailleurs, la zone de coopération a été particulièrement affectée durant la programmation. Suite au passage de l'ouragan Irma en 2017, le territoire de Saint-Martin a connu des dégâts extrêmement importants (évalués entre 1 et 3,5 milliards d'euros selon les estimations) sur l'ensemble de ses infrastructures de base (logements, équipements publics, réseau électrique, réseau d'eau, réseau téléphonique, équipements touristiques), plongeant le territoire dans une situation de crise et d'urgence.

En raison de ces diverses difficultés, les objectifs initialement fixés dans la stratégie n'ont pas pu être entièrement atteints au cours de la programmation 2014-2020, et ce malgré le caractère fondamentalement structurant des opérations pré-identifiées.

« L'île de Saint-Martin est une île [binationale] de 87 km² partagée politiquement entre côté français au nord (56 km²) et côté hollandais au sud (34 km²), avec une population, multinationale, multiethnique et multiculturelle »⁴. Pour autant, l'existence de cette frontière administrative n'est pas un élément tangible à l'échelle du territoire tant les flux et les interdépendances sont nombreuses.

Dans ce contexte particulier, la coopération entre les deux territoires représente non seulement un défi majeur mais est en soit une nécessité. En effet, la petite taille de l'île appelle à la construction de réponses conjointes à des problématiques auxquelles le territoire et ses habitants sont confrontés, qu'ils se situent dans la partie néerlandaise ou française.

C'est la raison pour laquelle, la stratégie du présent programme prévoit de soutenir le renforcement de la coopération transfrontalière entre Saint-Martin et Sint-Maarten au titre d'une priorité dédiée, relevant de la mise en œuvre d'un projet de territoire, co-construit par les parties prenantes de ce sous-espace.

1.2.3.6. Enjeux et stratégie pour faciliter et optimiser les modalités de coopération dans la Caraïbe

Au titre des **priorités de l'UE pour une « meilleure gouvernance de la coopération »**, la stratégie pour l'espace de coopération implique la poursuite des efforts réalisés lors des précédentes programmations et l'ouverture de nouveaux axes de travail conjoint à l'échelle de la Caraïbe. Les conclusions des travaux menés au titre de la préparation de la programmation 2021-2027 ont permis de constater que l'un des principaux freins à la dynamisation de la coopération régionale réside dans les limites qui caractérisent les dispositifs de financement existants. En effet, et bien que divers bailleurs de fonds soient présents sur la zone Caraïbe, les modalités de mobilisation de ces financements rendent difficiles le soutien à des projets structurants pour la zone Caraïbe, mobilisant des acteurs localisés en territoires RUP, PTOM et extra-communautaire. Dans cette optique, une délégation de FED à la Région Guadeloupe a été menée à titre expérimental sur la période 2014-2020 afin de lever les obstacles rencontrés par le programme INTERREG Caraïbes. Bien que perfectible, cette articulation a permis l'émergence et le financement conjoint de huit opérations FED-FEDER.

Si l'articulation entre la mobilisation du FEDER et du FED a permis de renforcer l'implication des partenaires extra-communautaires du programme, il est aujourd'hui nécessaire d'aller plus loin pour garantir la possibilité de soutenir des partenariats plus équilibrés au titre des projets Interreg, en favorisant dès lors une meilleure prise en considération des spécificités induites par la mise en œuvre d'un programme associant à la fois des territoires communautaires, des PTOM et des Etats tiers. A ce titre, les évolutions réglementaires intégrées dans le paquet législatif pour 2021-2027 sont considérées par les partenaires du programme comme une opportunité pour

capitaliser sur cette première expérience et la pérenniser, et de manière plus générale pour l'améliorer la gouvernance de la coopération menée au titre d'INTERREG Caraïbes.

En cohérence avec l'objectif de l'Accord de Partenariat sur le renforcement de l'intégration des RUP dans leurs bassins régionaux à travers la coopération INTERREG, un deuxième enjeu majeur relevé est celui de favoriser d'une meilleure connaissance réciproque entre institutions, organisations et acteurs socio-économiques de la zone. La dynamique de coopération régionale portée et impulsée par les collectivités, institutions et organisations internationales a permis de considérables avancées diplomatiques (nouvelles adhésions aux organisations internationales à vocation régionale par exemple) et opérationnelles (projets communs menés). Toutefois, compte-tenu des spécificités de l'espace Caraïbes, la coopération régionale peut être rendue complexe par divers facteurs tels que : la diversité des statuts politiques et des compétences, des fonctionnements administratifs différents, une hiérarchie différente des enjeux ou des moyens financiers et humains hétérogènes entre pays et territoires de la Caraïbe.

Dans le cadre d'INTERREG Caraïbes par exemple, les travaux évaluatifs et de concertation ont permis de souligner que les projets de coopération seraient facilités par une meilleure appropriation des modalités d'intervention des financements INTERREG par les partenaires extra-communautaires ; par une meilleure connaissance réciproque des potentialités des territoires et du fonctionnement des organisations et collectivités majeures ; ou encore et surtout par une meilleure visibilité sur les acteurs socio-économiques et les contacts pertinents sur des enjeux partagés entre les territoires (cf. conclusions du rapport parlementaire Chapelier/Poletti sur l'environnement international des départements et collectivités d'outre-mer).

A cet effet, on peut citer les initiatives suivantes à l'initiative régionale :

- Le projet "formations des diplomates et immersions" financé au titre d'INTERREG Caraïbes, visant à renforcer les capacités des diplomates et des acteurs de la coopération dans la Caraïbe, à travers lequel 20 apprenants de la Caraïbe avaient bénéficié de 6 séminaires de formation de 5 jours ;
- Les plateformes thématiques mises en place à l'initiative du CARIFORUM dans le cadre de la conférence Clovis Beauregard, qui ont permis de mettre en réseau des acteurs clés des territoires de la Caraïbes sur les thématiques identifiées comme d'importance régionale (à savoir : commerce et investissements, VIH/SIDA, gestion des catastrophes naturelles, interconnexion);
- L'expérimentation menée par INTERREG Caraïbes 2014-2020 s'agissant de la mobilisation de volontaires au sein d'organisations régionales partenaires du programme, en lien avec l'initiative "Interreg Volunteer Youth ". Ceci avait permis de renforcer les liens partenariaux et opérationnels entre le programme et l'OECD, mais également de soutenir l'émergence de projets de coopération.

A ce titre, l'objectif « une meilleure gouvernance de coopération » permettra de renforcer cette meilleure connaissance réciproque des acteurs et de soutenir la dynamique de coopération régionale.

Ainsi, et en cohérence avec les orientations stratégiques de l'ensemble des partenaires, la Stratégie du programme pour un espace de « une meilleure gouvernance de la coopération" poursuit les objectifs suivants :

- **Faciliter l'articulation avec des financements extérieurs dans le programme Interreg Caraïbes** telle que rendue possible par les nouvelles dispositions réglementaires et

en lien avec le calendrier de préparation de la programmation de l'IVDCI et de la nouvelle Décision du Conseil relative à « l'association des pays et territoires d'outre-mer à l'Union européenne, y compris les relations entre l'Union européenne, d'une part, et le Groenland et le Royaume de Danemark » ;

- **Faciliter la mobilisation de financements complémentaires au FEDER et aux financements extérieurs** dans une optique de mise en cohérence et d'une meilleure structuration des interventions à l'échelle de la Caraïbe, en prenant notamment en considération les évolutions de statuts impactant les ex-PTOM britanniques suite au Brexit qui ne sont désormais plus éligibles au titre de la Décision d'Association Outre-mer (DAO) ;
- **Favoriser une meilleure dynamique partenariale au titre de la mise en œuvre du programme**, en favorisant une meilleure connaissance réciproque des acteurs institutionnels et sectoriels dans l'espace de coopération. En ce sens, le PO pourra soutenir des projets de formation et mobilité des personnels en charge de la coopération au sein de la Caraïbe (notamment RUP, organisations internationales à vocation régionale et réseau diplomatique français) ;
- **Favoriser la mise en place de plateformes/réseaux thématiques**, visant à identifier et mettre en réseau les acteurs clés des divers territoires sur des thématiques et enjeux d'importance identifiés conjointement par les partenaires.

1.3. Justification des objectifs stratégiques et des objectifs spécifiques à Interreg retenus, des priorités correspondantes, des objectifs spécifiques et des formes de soutien, remédiant, le cas échéant, aux chaînons manquants dans l'infrastructure transfrontalière

Objectif stratégique retenu ou objectif spécifique à Interreg retenu	Objectif spécifique retenu	Priorité	Justification du choix
1	(1i) en développant et en améliorant les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe	Priorité 1	<ul style="list-style-type: none"> • Des réponses aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux communs de la Caraïbe qui peuvent être apportées par la recherche et l'innovation • Une expertise et des savoir-faire dans un grand nombre de secteurs (énergie, pêche, aquaculture, agriculture, tourisme, biodiversité, plantes médicinales, santé tropicale, aéronautique, imagerie satellitaire, etc.) • Des expertises complémentaires à valoriser dans le domaine de la recherche et de l'innovation • Un grand potentiel de recherche et développement lié à la présence de grands organismes de recherche et d'expertises en lien avec les grands enjeux de l'espace de coopération • Une thématique où la coopération est ancienne, dynamique, porteuse de résultats concrets (projets VACAN, CABARE, CARIBIX) • Un potentiel de projets important <p>Les actions soutenues au titre de cet objectif spécifique sont envisagées en cohérence avec les schémas et programmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'ensemble des programmes sectoriels pertinents en vigueur dans les RUP françaises • Les PO FEDER-FSE+ des différentes RUP françaises pour 2021-2027 • Les stratégies de coopération régionales des partenaires du Programme • Le PCI Amazonie 2021-2027
1	(1iii) renforçant la croissance durable et la	Priorité 1	<ul style="list-style-type: none"> • Un besoin très fort de soutenir le tissu économique local, en lien notamment avec la question de l'emploi et de la formation : un enjeu essentiel i) dans un contexte post

Objectif stratégique retenu ou objectif spécifique à Interreg retenu	Objectif spécifique retenu	Priorité	Justification du choix
	compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs ;		<p>COVID et ii) pour proposer des solutions d'emploi et de formation (notamment pour les jeunes)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des potentiels sur des filières clés importants mais qui ne sont pas pleinement exploités (tourisme, énergies renouvelables...). • La présence de secteurs innovants, comme l'énergie, la pêche, l'aquaculture, les biotechnologies, l'industrie agroalimentaire, le tourisme, etc. • Une intégration économique entre les territoires encore récente et qui tarde à s'ancrer réellement dans le paysage de la coopération • Des besoins persistants sur l'accompagnement des acteurs économiques / besoin d'intermédiation et de mise en réseaux des petits acteurs économiques, qui portent des filières dynamiques et innovantes • Une thématique où la coopération est ancienne, dynamique, porteuse de résultats concrets (exemple des projets TEECA, Invest KARAIB, RECAVACA, PACAM ou Kreyol Fashion Days) • Un potentiel de projets important • Une demande forte de l'ensemble des partenaires du Programme <p>Les actions soutenues au titre de cet objectif spécifique sont envisagées en cohérence avec les schémas et programmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'ensemble des programmes sectoriels pertinents en vigueur dans les RUP françaises • Les PO FEDER-FSE+ des différentes RUP françaises pour 2021-2027 • Les stratégies de coopération régionales des partenaires du Programme • Le PCI Amazonie 2021-2027
	(1v) en renforçant la connectivité numérique		<ul style="list-style-type: none"> • Les réseaux haut-débit, voire très haut débit sont en place sur certains territoires. Sur plusieurs territoires, la vitesse de débit continue à s'accroître

Objectif stratégique retenu ou objectif spécifique à Interreg retenu	Objectif spécifique retenu	Priorité	Justification du choix
			<ul style="list-style-type: none"> • La question du coût de l'accès à Internet, de la qualité du service et du passage au Très Haut Débit demeure d'actualité. Par ailleurs, les applications numériques peinent à irriguer le tissu économique • La coopération pourrait faire favoriser une intégration harmonieuse de la zone Caraïbe à la société de l'information et meilleure communication régionale. • La question de la connectivité numérique est un préalable à la mobilisation et à la mise en réseau des acteurs et au développement des entreprises • Les programmations précédentes ont soutenu des projets visant à assurer une meilleure gestion des administrations locales des RUP par l'utilisation des nouvelles technologies du numérique ; développer des solutions numériques facilitant la mise en réseau des acteurs caribéens ; améliorer la connaissance de l'espace de coopération ; améliorer la connexion internet, la qualité des services et la résilience des réseaux- <p>Les actions soutenues au titre de cet objectif spécifique sont envisagées en cohérence avec les schémas et programmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'ensemble des programmes sectoriels pertinents en vigueur dans les RUP françaises • Les PO FEDER-FSE+ des différentes RUP françaises pour 2021-2027 • Les stratégies de coopération régionales des partenaires du Programme • Le PCI Amazonie 2021-2027
2	(2ii) en favorisant les énergies renouvelables conformément à la directive (UE) 2018/2001, y compris les critères de durabilité qui y sont énoncés;	Priorité 2	<ul style="list-style-type: none"> • D'importants potentiels de développement des ENR, mais qui restent largement inexploités ou pas exploités de la même manière sur l'ensemble des territoires • Une importation encore massive de ressources fossiles • Des coûts de production de l'électricité élevés • Une faible efficacité énergétique qui provoque des pannes de courant et des délestages • La présence de toutes sources d'énergie renouvelable sur les territoires de l'espace de coopération (solaire, hydraulique, puissance marine, géothermie, biomasse, éolien)

Objectif stratégique retenu ou objectif spécifique à Interreg retenu	Objectif spécifique retenu	Priorité	Justification du choix
			<ul style="list-style-type: none"> • Le fort potentiel de l'énergie géothermique dans certaines îles de la Caraïbe • La volonté politique en vue de développer les ENR dans de nombreux états de la Caraïbe (CARICOM, OECO) et les RUP • Un sujet encore nouveau pour la programmation Interreg malgré quelques projets emblématiques (cf. Géothermie) <p>Les actions soutenues au titre de cet objectif spécifique sont envisagées en cohérence avec les schémas et programmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'ensemble des programmes sectoriels pertinents en vigueur dans les RUP françaises • Les PO FEDER-FSE+ des différentes RUP françaises pour 2021-2027 • Les stratégies de coopération régionales des partenaires du Programme • Le PCI Amazonie 2021-2027
2	(2iv) en favorisant l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophe et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes	Priorité 2	<ul style="list-style-type: none"> • La très forte vulnérabilité de l'espace à l'ensemble des catastrophes naturelles (cyclones, ouragans, tremblements de terre, etc.) • La gravité et fréquence croissante de ces risques naturels majeurs du fait notamment du changement climatique ; • Une préoccupation majeure partagée par les acteurs de la Caraïbe sur les impacts climatiques dans la zone Caraïbe • Diversité et complémentarité des approches et des réponses induites en matière d'atténuation et adaptation du changement climatique • Une coopération gagnant / gagnant : Le secteur n'est pas du tout concurrentiel et doit pouvoir bénéficier des expériences, des expertises, des moyens humains et financiers de l'ensemble des partenaires • Plus-value essentielle de la coopération : partage des informations sur les conditions naturelles, coordination des réponses, partage d'expérience en termes de gouvernance, surveillance, réponses apportées, sensibilisation des populations, etc.

Objectif stratégique retenu ou objectif spécifique à Interreg retenu	Objectif spécifique retenu	Priorité	Justification du choix
			<ul style="list-style-type: none"> • Une thématique où la coopération est ancienne, dynamique, porteuse de résultats concrets pour les territoires (exemple des projets Tsunahoule et Carib Coast). Les expériences de la programmation 2007-2013, qu'il s'agisse de projets de recherche ou de projets de renforcement des capacités de réponse, en attestent. • Un potentiel de projets toujours important <p>Les actions soutenues au titre de cet objectif spécifique sont envisagées en cohérence avec les schémas et programmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'ensemble des programmes sectoriels pertinents en vigueur dans les RUP françaises • Les PO FEDER-FSE+ des différentes RUP françaises pour 2021-2027 • Les stratégies de coopération régionales des partenaires du Programme • Le PCI Amazonie 2021-2027
2	(2vi) en favorisant la transition vers une économie circulaire et efficace dans l'utilisation des ressources	Priorité 2	<ul style="list-style-type: none"> • Présence de nombreuses ressources naturelles de qualité (ressources hydriques, minières, forestières et maritimes) • Nombreux projets de modernisation de la gestion et traitement des déchets • Volonté de mutualisation des actions en faveur du traitement des déchets • La Caraïbe se classe parmi les premières économies polluantes en termes de rejet de pesticides et de déchets dans l'écosystème marin, de pollution des eaux et de polluants organiques persistants • Problèmes structurels de la gestion des déchets dans des territoires de petite taille, où les économies d'échelle ne sont pas toujours réalisables • Des projets de modernisation de la gestion et traitement des déchets à l'échelle des territoires, qui peuvent servir de « bases » aux projets de coopération régionale • Une coopération entravée par le problème structurel du coût des transports et de l'interconnexion des îles caribéennes • Durcissement de la position européenne sur l'exportation des déchets qui peut aller à l'encontre des logiques de coopération

Objectif stratégique retenu ou objectif spécifique à Interreg retenu	Objectif spécifique retenu	Priorité	Justification du choix
			<ul style="list-style-type: none"> • La coopération a surtout visé à ce stade à améliorer les systèmes de traitement des déchets et échanger sur les bonnes pratiques et solutions communes face à la problématique des sargasses <p>Les actions soutenues au titre de cet objectif spécifique sont envisagées en cohérence avec les schémas et programmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'ensemble des programmes sectoriels pertinents en vigueur dans les RUP françaises • Les PO FEDER-FSE+ des différentes RUP françaises pour 2021-2027 • Les stratégies de coopération régionales des partenaires du Programme • Le PCI Amazonie 2021-2027
2	(2vii) en améliorant la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité et en renforçant les infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain, ainsi qu'en réduisant toutes les formes de pollution	Priorité 2	<ul style="list-style-type: none"> • Un potentiel commun très important car la Caraïbe est l'un des berceaux de la biodiversité mondiale (faune et flore) • La présence de nombreuses ressources naturelles de qualité (ressources hydriques, minières, forestières et maritimes) • Une protection qui mériterait d'être renforcée des espaces et des ressources naturelles • Préoccupation de protection de l'environnement dans les différents territoires : projets de recherche, protection des espèces menacées ou en danger, protection des espaces naturels, création de réserves naturelles, sensibilisation des publics • Problématique croissante des échouages de sargasses pour les territoires caribéens • Un long historique de coopération sur Le renforcement et la mutualisation des connaissances sur les ressources naturelles de l'espace de coopération, la biodiversité et la santé végétale, et sur le fonctionnement des écosystèmes, de leurs services et évolutions à travers le financement de projet de recherche et études ; • Un déficit de connaissance identifié sur les milieux marins, par comparaison aux écosystèmes terrestres • Le développement d'outils et l'accompagnement à la décision pour les acteurs publics ;

Objectif stratégique retenu ou objectif spécifique à Interreg retenu	Objectif spécifique retenu	Priorité	Justification du choix
			<ul style="list-style-type: none"> • La sensibilisation sur les enjeux de préservation et de valorisation de l'environnement et de la biodiversité • Une dynamique de programmation très forte • Impact direct et indirect des activités humaines (tourisme, agriculture, transport, activités économiques, extraction de matières premières) sur les espaces naturels et la qualité des ressources (pollution, déchets) et sur le patrimoine naturel (écosystème, paysages et sites) <p>Les actions soutenues au titre de cet objectif spécifique sont envisagées en cohérence avec les schémas et programmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'ensemble des programmes sectoriels pertinents en vigueur dans les RUP françaises • Les PO FEDER-FSE+ des différentes RUP françaises pour 2021-2027 • Les stratégies de coopération régionales des partenaires du Programme • Le PCI Amazonie 2021-2027
3	(3ii) en mettant en place et en développant une mobilité durable, intelligente, intermodale et résiliente face aux facteurs climatiques au niveau national, régional et local, y compris en améliorant l'accès au RTE-T et la mobilité transfrontalière	Priorité 3	<ul style="list-style-type: none"> • Les infrastructures aéroportuaires et portuaires se sont améliorées récemment ; elles permettent un développement des échanges au sein de l'espace Caraïbe. • Mais, les efforts récents en faveur d'une connectivité renforcée au sein de la Caraïbe font encore face à : i) la discontinuité territoriale est encore importante : elle est provoquée par un niveau inadéquat d'infrastructures, de services de logistiques et de transport aérien, maritime et terrestre et ii) Le coûts des déplacements aériens et du fret maritime est élevé et les connexions entre les territoires sont difficiles • Le renforcement du maillage interne de l'espace par les réseaux de transport constitue une condition indispensable à l'intensification des échanges intra-régionaux et au développement harmonisé entre les territoires de la Caraïbe • Le transport n'était pas un thème spécifique des précédents programmations mais plusieurs projets importants portaient sur ce secteur : ils visaient à améliorer la structuration de l'offre territoriale en matière d'itinéraires nautiques international et

Objectif stratégique retenu ou objectif spécifique à Interreg retenu	Objectif spécifique retenu	Priorité	Justification du choix
			<p>réaliser des études stratégiques pour l'amélioration de la connectivité (maritime, aérienne, etc..)-</p> <p>Les actions soutenues au titre de cet objectif spécifique sont envisagées en cohérence avec les schémas et programmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'ensemble des programmes sectoriels pertinents en vigueur dans les RUP françaises • Les PO FEDER-FSE+ des différentes RUP françaises pour 2021-2027 • Les stratégies de coopération régionales des partenaires du Programme • Le PCI Amazonie 2021-2027
4	(4ii) améliorant l'accès à des services inclusifs et de qualité dans l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie grâce au développement d'infrastructures accessibles, notamment en favorisant la résilience dans le domaine de l'enseignement et de la formation à distance et en ligne	Priorité 4	<ul style="list-style-type: none"> • Le fort essor de l'enseignement supérieur et des mobilités au cours des dernières années • Un manque de travailleurs qualifiés à tous les niveaux comme faiblesse importante des économies de la zone • Le nombre de chômeurs, notamment chez les jeunes, est un sujet de préoccupation majeure • Un potentiel de coopération fort notamment sur l'enseignement supérieur et l'enseignement des langues • Un potentiel important de coopération universitaire entre la France, les CTOM et les pays étrangers sur la formation technique. (Par exemple, la République dominicaine souhaite travailler en collaboration avec les lycées agricoles en Guadeloupe.) • Un potentiel de coopération sur quelques secteurs d'activités spécifiques : dans les pays partenaires, quelques métiers sont en tension étant donné l'absence de formation au niveau local. Il y a ainsi peu de biologistes marins en République dominicaine. C'est aussi un problème pour le développement de certaines filières (gestion des déchets, ENR) • Une coopération Interreg historique en faveur du développement de l'entrepreneuriat chez les jeunes ; de la formation à l'entrepreneuriat au sein des universités caribéennes ; du renforcement de la maîtrise et de la pratique réciproque des langues dans la Caraïbe, notamment pour les étudiants et les jeunes professionnels

Objectif stratégique retenu ou objectif spécifique à Interreg retenu	Objectif spécifique retenu	Priorité	Justification du choix
			<ul style="list-style-type: none"> • Une thématique où la coopération est ancienne, dynamique, porteuse de résultats concrets pour les territoires (projets ELAN, CAP3D, CIGAREL pax exemple) • Un potentiel de projets important <p>Les actions soutenues au titre de cet objectif spécifique sont envisagées en cohérence avec les schémas et programmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'ensemble des programmes sectoriels pertinents en vigueur dans les RUP françaises • Les PO FEDER-FSE+ des différentes RUP françaises pour 2021-2027 • Les stratégies de coopération régionales des partenaires du Programme • Le PCI Amazonie 2021-2027
4	(4v) en garantissant l'égalité d'accès aux soins de santé et en favorisant la résilience des systèmes de santé, y compris les soins de santé primaires, ainsi qu'en promouvant le passage d'une prise en charge institutionnelle à une prise en charge familiale ou de proximité	Priorité 4	<ul style="list-style-type: none"> • Des pathologies chroniques et vectorielles partagées au sein de l'espace et parfois spécifiques à l'espace de coopération • La zone subit l'émergence et la dispersion de maladies infectieuses au niveau mondial, et connaît également des maladies et infections qui lui sont plus spécifiques et sont communes aux différents territoires de l'espace de coopération • La très forte pertinence d'une approche de coopération régionale pour traiter de problèmes sanitaires communs et lutter notamment contre les maladies transmissibles • Pertinence d'une approche de coopération régionale pour traiter de problèmes sanitaires communs et lutter notamment contre les maladies transmissibles • Un enjeu renforcé avec la COVID (la crise montre l'importance de la coopération avec les voisins proches et de l'interdépendance des territoires) • Une coopération Interreg qui porte sur L'observation et la lutte contre les maladies infectieuses ; L'amélioration de la qualité de l'offre de soins ; Le renforcement des capacités des systèmes sanitaires et de santé afin de répondre à des crises liées aux évènements climatiques et naturels ; Des actions de mutualisation et d'échanges de moyens, équipements et bonnes pratiques sur la prise en charge et le soin des patients

Objectif stratégique retenu ou objectif spécifique à Interreg retenu	Objectif spécifique retenu	Priorité	Justification du choix
			<ul style="list-style-type: none"> ● Succès de plusieurs projets de coopération menés sur la thématique (Observatoire du VIH, CARES, etc.) ● Un potentiel de projets important <p>Les actions soutenues au titre de cet objectif spécifique sont envisagées en cohérence avec les schémas et programmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● L'ensemble des programmes sectoriels pertinents en vigueur dans les RUP françaises ● Les PO FEDER-FSE+ des différentes RUP françaises pour 2021-2027 ● Les stratégies de coopération régionales des partenaires du Programme ● Le PCI Amazonie 2021-2027
4	(4vi) Renforcer le rôle de la culture et du tourisme durable dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale	Priorité 4	<ul style="list-style-type: none"> ● La question de l'inclusion sociale est un enjeu prégnant pour l'ensemble de la région ● Certaines organisations régionales et ONG présentes dans la région travaillent sur ces questions ● Des niveaux de pauvreté prononcés dans l'espace caribéen ● Une coopération Interreg qui visent à favoriser le développement économique de l'espace de coopération dans une optique de croissance inclusive ; Renforcer les capacités de réponses aux catastrophes naturelles ; Améliorer la qualité et l'accessibilité de l'offre de soins à l'échelle de l'espace de coopération. ● Des ONG spécialisées ainsi que les organisations régionales sont en capacité de pouvoir mettre en œuvre des actions en matière d'inclusion sociale et pourraient s'avérer de bons partenaires <p>Les actions soutenues au titre de cet objectif spécifique sont envisagées en cohérence avec les schémas et programmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● L'ensemble des programmes sectoriels pertinents en vigueur dans les RUP françaises ● Les PO FEDER-FSE+ des différentes RUP françaises pour 2021-2027 ● Les stratégies de coopération régionales des partenaires du Programme

Objectif stratégique retenu ou objectif spécifique à Interreg retenu	Objectif spécifique retenu	Priorité	Justification du choix
5	e(i) en encourageant le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif, la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité dans les zones urbaines	Priorité 5	<ul style="list-style-type: none"> ● Le PCI Amazonie 2021-2027 ● La coopération transfrontalière entre Saint-Martin et Sint-Maarten concerne un sous-espace du Programme qui présente des spécificités et rencontre des enjeux particuliers ● Les parties prenantes de la coopération sur l'île binationale doivent s'inscrire dans un processus de développement intégré et souhaitent inscrire leurs objectifs dans une stratégie conjointe de coopération transfrontalière ● Les partenaires du Programme Interreg Caraïbes ont validé le principe d'inscrire le sous-programme Saint-Martin / Sint-Maarten dans le champ de l'objectif stratégique 5 pour une Europe plus proche des citoyens afin que soit prise en considération la nécessité de construire un dispositif de gouvernance adapté aux enjeux du projet de territoire à mettre en œuvre <p>Les actions soutenues au titre de cet objectif spécifique sont envisagées en cohérence avec les schémas et programmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● L'ensemble des programmes sectoriels pertinents en vigueur pour le territoire de Saint-Martin ● Le PO FEDER-FSE+ 2021-2027 pour Saint-Martin ● La stratégie de coopération transfrontalière entre Saint-Martin et Sint-Maarten qui reste à formaliser, conformément aux dispositions de l'article 29 du Règlement (UE) 2021/1060
ISO1	(ISO1 f) d'autres actions visant à soutenir une meilleure gouvernance de la coopération	Priorité 6	<ul style="list-style-type: none"> ● La possibilité notamment pour renforcer l'articulation FED/FEDER et la participation des acteurs au sein du programme ● Les actions soutenues au titre de cet objectif spécifique sont envisagées en cohérence avec les schémas et programmes suivants : ● Les stratégies de coopération régionales des partenaires du Programme ● Le PCI Amazonie 2021-2027

2. Priorités du Programme Interreg Caraïbes

2.1. Priorité 1 : Une Caraïbe plus intelligente, plus innovante et plus compétitive

Cette priorité comprend les objectifs spécifiques visant à i) améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe et ii) renforcer la croissance et la compétitivité des PME.

2.1.1. Objectif spécifique (1i) en développant et en améliorant les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe;

2.1.1.1. Types d'actions correspondants, y compris une liste des opérations d'importance stratégique prévues, et leur contribution attendue à la réalisation de ces objectifs spécifiques ainsi qu'aux stratégies macro régionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes, le cas échéant

Cette priorité du Programme Interreg Caraïbes a plusieurs objectifs : il s'agit de favoriser la mise en réseau des acteurs de la recherche, du développement et de l'innovation et de soutenir leurs actions concrètes, à même de répondre aux besoins des territoires, des populations et des économies caribéens. Il s'agit également de renforcer les démarches d'innovation au sein des entreprises de la Caraïbe et de transfert de technologies entre le monde de la recherche et celui des entreprises, de soutenir la diversification de l'économie et de renforcer l'intégration économique régionale.

Par conséquent, les actions à soutenir au titre de cet objectif spécifique sont les suivantes :

- Des **projets de R&D collaborative, des actions de production de connaissances, de développement de procédés et d'expérimentations, le développement de sites pilotes**, des études de faisabilité ou d'opportunité, des études d'évaluation de la vulnérabilité des infrastructures, de la disponibilité des ressources ou des potentiels, etc. menés par les acteurs de l'espace de coopération, participant à la valorisation des opportunités scientifiques d'excellence de la Caraïbe et / ou répondant aux besoins spécifiques des territoires, des économies et des populations de la Caraïbe.
- Des actions portant sur l'**enrichissement des réseaux d'observatoires, d'instruments et d'outils** de mesure communs à l'espace caribéen ;
- Des **actions collectives d'accompagnement des entreprises** dans le champ de l'innovation et du transfert de technologies (par exemple : organisation de rencontres dans les milieux productifs, formation sur les enjeux liés à la propriété intellectuelle, etc.)

Les secteurs d'application de ces actions de recherche et d'innovation en prise avec les besoins et les potentiels de l'espace de coopération comprennent notamment :

- La valorisation des ressources naturelles, l'agro-transformation ;
- Les industries culturelles et créatives ;
- Le tourisme ;
- L'économie bleue ;

- La bio-économie ;
- l'éco-construction.
- l'économie à faible intensité de carbone,
- la résilience environnementale, sociale et économique ;
- l'adaptation au changement climatique ;
- l'économie circulaire (par exemple : en lien avec la problématique des sargasses ou de la mer de plastique).

Les secteurs communs des stratégies de spécialisation intelligente et des stratégies des acteurs caribéens pour la période de programmation (dont ressources naturelles et économiques vertes et bleue) seront privilégiés.

Les projets de recherche et développement liés aux thématiques essentielles pour l'espace de coopération que sont la biodiversité, le numérique, les ENR, l'économie circulaire, l'adaptation au changement climatique et les risques, la santé et l'innovation sociale sont soutenus au titre de cet objectif spécifique afin d'appuyer la dynamique de la coopération en matière de recherche et de maximiser les synergies avec les priorités 2 et 4 du présent programme.

Le programme soutiendra par ailleurs de préférence les projets intégrant le dialogue citoyen, la concertation et la transparence dans le choix des technologies, ainsi que des projets associant l'ensemble des maillons de la chaîne et en particulier les bénéficiaires finaux.

Le Programme veillera à assurer une articulation fine avec le plan d'action du Programme Horizon Europe, tant dans le type d'actions qu'il soutient que dans les secteurs stratégiques identifiés. Il veillera également à s'inscrire en complémentarité avec le « nouvel espace européen pour la recherche et l'innovation » (COM/2020/628 adoptée le 30.09.2020). L'objectif de l'EER est de renforcer l'excellence, la coopération transfrontalière entre les chercheurs, la masse critique dans des domaines stratégiques clés, la mobilité des chercheurs et, dans l'ensemble, un marché unique ouvert pour la recherche et l'innovation. Il veillera également à suivre la proposition de recommandation du Conseil relative à un pacte pour la recherche et l'innovation en Europe [COM(2021) 407 final], qui comprend des domaines prioritaires d'action commune à l'appui de l'EER, dans le cadre d'un programme politique commun en matière d'EER entre l'UE et les États membres.

Par ailleurs, et dans une optique d'alignement avec la Stratégie maritime Atlantique, cet objectif spécifique pourra contribuer aux orientations suivantes :

- La réduction des gaz à effets de serre et le développement des énergies renouvelables ;
- La lutte contre la pollution marine ;
- L'adaptation au changement climatique en améliorant l'observation et la protection des côtes.

2.1.1.2. Liste des opérations d'importance stratégique prévues

Sans objet

2.1.1.3. Indicateurs

Tableau 2 Indicateurs de réalisation

Priorité	Objectif spécifique	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible finale (2029)
1	li	RCO007	Organismes de recherche participant à des projets de recherche collaboratifs	Nb	3	13
1	li	RCO083	Stratégies et plans d'action élaborés conjointement	Nb	1	3

Tableau 3 Indicateurs de résultat

Priorité	Objectif spécifique	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible finale (2029)	Source de données	Remarques
1	li	RCR079	Nombre de stratégies / plans d'action conjoints mis en œuvre par les organisations	Nb	0	2021	3	Bénéficiaires	

2.1.1.4. Les principaux groupes cibles

Les principaux groupes cibles des opérations éligibles pour cet objectif spécifique sont les suivants :

- Chercheurs et enseignants-chercheurs, étudiants et doctorants ;
- Établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;
- Entreprises innovantes ;
- Organismes d'appui à la recherche et à l'innovation (agences locales de développement, clusters, incubateurs, technopoles, etc.) ;
- Administrations et institutions publiques, nationales, régionales et locales ;
- Organisations internationales à vocation régionale ;
- Etc.

2.1.1.5. Territoires spécifiques ciblés, y compris le recours prévu aux investissements territoriaux intégrés, au développement local mené par les acteurs locaux ou à d'autres outils territoriaux

L'ensemble de l'espace de coopération est concerné par cet objectif spécifique.

2.1.1.6. Utilisation prévue d'instruments financiers

Le PO ne prévoit pas de mobiliser d'instrument financier pour cet objectif spécifique.

2.1.1.7. Ventilation indicative des ressources du programme de l'UE par type d'intervention

Tableau 4 Dimension 1 – Domaine d'intervention

Priorité n°	Fonds	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
1	FEDER	li	171 -Renforcement de la coopération avec les partenaires dans l'État membre et en dehors de celui-ci	617852
1	FEDER	li	29 - Processus de recherche et d'innovation, transfert de technologies et coopération entre entreprises, centres de recherche et universités mettant l'accent sur l'économie à faible intensité de carbone, la résilience et l'adaptation au changement climatique	6619845
1	FEDER	li	30 - Processus de recherche et d'innovation, transfert de technologies et coopération entre entreprises mettant l'accent sur l'économie circulaire	1588763

Tableau 5 Dimension 2 – Forme de financement

Priorité n°	Fonds	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
1	FEDER	li	01-Subvention	8826460

Tableau 6 Dimension 3 – Mécanisme d'application territorial et approche territoriale

Priorité n°	Fonds	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
1	FEDER	li	33. Autres approches — Pas de ciblage géographique	8826460

2.1.2. Objectif spécifique (1iii) renforçant la croissance et la compétitivité des PME

2.1.2.1. Types d'actions correspondants, y compris une liste des opérations d'importance stratégique prévues, et leur contribution attendue à la réalisation de ces objectifs spécifiques ainsi qu'aux stratégies macro régionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes, le cas échéant

Cette priorité du Programme Interreg Caraïbes vise à soutenir la croissance et la compétitivité des PME de l'espace de coopération par le développement d'un environnement propice aux affaires à l'échelle de la Caraïbe et le renforcement de l'internationalisation des entreprises de la Caraïbe. Cela doit permettre de contribuer à une croissance économique équilibrée au sein de la région, créatrice de richesses et notamment d'emplois (emplois des jeunes en particulier). Elle vise également à soutenir les petites entreprises dans leur transition numérique et environnementale (dont énergies)

Les actions à soutenir au titre de cet objectif spécifique sont les suivantes :

- Des **actions de coopération visant à la recherche de complémentarités** entre les territoires dans une dynamique de structuration de filières à une échelle plus large que l'échelle de chacun des territoires (Par exemple : études d'opportunités, études sur les leviers et les freins au développement économique convergent des économies de l'espace caribéen, élaboration de stratégies de filières à l'échelle régionale, mise en réseau et structuration de filières, etc.)
- Des **actions collectives d'accompagnement des entreprises** (Par exemple : appui à la création d'entreprises, appui à l'innovation, appui à la transition numérique, appui à la transition énergétique, développement des compétences, appui à la mise en œuvre de coopération économique dans l'espace de la Caraïbe, échanges de bonnes pratiques, etc.)
- **Des actions sur les facteurs de croissance des entreprises de la Caraïbe** (de manière générale : facilitation du processus de découverte entrepreneuriale ; de manière thématique sur les enjeux liés au numérique ou à l'énergie par exemple : appui au développement de plans stratégiques régionaux, de formations régionales...)
- **Des actions permettant la facilitation du contexte des échanges** au sein de la Caraïbe (par exemple, harmonisation des normes techniques et harmonisation du droit des affaires, actions pour la promotion, l'utilisation et le déploiement efficaces des règles de propriété intellectuelle en lien avec les recommandations du plan d'action en matière de propriété intellectuelle que la Commission de 2020 sur la propriété intellectuelle).
- Des projets d'innovation sociale portés par des acteurs de l'économie sociale et solidaire permettant de répondre à des problématiques sociales et environnementales.

Les secteurs d'application de ces actions en faveur de la croissance et de la compétitivité des PME comprennent notamment :

- La valorisation des ressources naturelles, l'agro-transformation ;
- Les industries culturelles et créatives ;
- Le tourisme ;
- L'économie bleue ;

- La bio-économie ;
- l'éco-construction ;
- l'économie à faible intensité de carbone,
- la résilience environnementale, sociale et économique
- l'adaptation au changement climatique.

Les secteurs communs des stratégies de spécialisation intelligente et des stratégies des acteurs caribéens pour la période de programmation (dont ressources naturelles et économiques vertes et bleue) seront privilégiés.

Les projets liés aux thématiques essentielles pour l'espace de coopération que sont la biodiversité, le numérique, les ENR, l'économie circulaire, l'adaptation au changement climatique et les risques, la santé et l'innovation sociale sont soutenus au titre de cet objectif spécifique afin d'appuyer la dynamique de la coopération en matière de développement économique et de maximiser les synergies avec les priorités 2 et 4 du présent programme.

Les interventions soutenues par le Programme tiennent compte du principe "do no significant harm" de la Commission Européenne.

Par ailleurs, et dans une optique d'alignement avec la Stratégie maritime Atlantique, cet objectif spécifique pourra contribuer aux orientations suivantes :

- La réduction des gaz à effets de serre et le développement des énergies renouvelables ;
- La lutte contre la pollution marine ;
- La création d'emploi dans les secteurs de l'économie bleue et en soutenant la coopération entre les centres de formation de l'UE et les entreprises ;
- L'adaptation au changement climatique en améliorant l'observation et la protection des côtes.

2.1.2.2. Liste des opérations d'importance stratégique prévues

Sans objet

2.1.2.3. Indicateurs

Tableau 2 Indicateurs de réalisation

Priorité	Objectif spécifique	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible finale (2029)
1	1iii	RCO083	Stratégies et plans d'action élaborés conjointement	Nb	2	8

Tableau 3 Indicateurs de résultat

Priorité	Objectif spécifique	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible finale (2029)	Source de données	Remarques
----------	---------------------	----	------------	-----------------	---------------------	--------------------	----------------------------	-------------------	-----------

1	1iii	RCR079	Nombre de stratégies / plans d'action conjoints mis en œuvre par les organisations	Nb	0	2021	3	Bénéficiaires	
---	------	--------	--	----	---	------	---	---------------	--

2.1.2.4. Les principaux groupes cibles

Les principaux groupes cibles des opérations éligibles pour cet objectif spécifique sont les suivants :

- Administrations et institutions publiques, nationales, régionales et locales, chambres consulaires et observatoires ;
- Organisations internationales à vocation régionale ;
- Associations et entreprises (notamment PME), organisations professionnelles, organisations du commerce, agences de développement économique ;
- Etc.

2.1.2.5. Territoires spécifiques ciblés, y compris le recours prévu aux investissements territoriaux intégrés, au développement local mené par les acteurs locaux ou à d'autres outils territoriaux

L'ensemble de l'espace de coopération est concerné par cet objectif spécifique.

2.1.2.6. Utilisation prévue d'instruments financiers

Le PO ne prévoit pas de mobiliser d'instrument financier pour cet objectif spécifique.

2.1.2.7. Ventilation indicative des ressources du programme de l'UE par type d'intervention

Tableau 4 Dimension 1 – Domaine d'intervention

Priorité n°	Fonds	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
1	FEDER	1iii	171 -Renforcement de la coopération avec les partenaires dans l'État membre et en dehors de celui-ci	4277439
1	FEDER	1iii	29 - Processus de recherche et d'innovation, transfert de technologies et coopération entre entreprises, centres de recherche et universités mettant l'accent sur l'économie à faible intensité de carbone, la résilience et l'adaptation au changement climatique	475271

Tableau 5 Dimension 2 – Forme de financement

Priorité n°	Fonds	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
1	FEDER	1i	01-Subvention	4752710

Tableau 6 Dimension 3 – Mécanisme d'application territorial et approche territoriale

Priorité n°	Fonds	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
1	FEDER	1i	33. Autres approches — Pas de ciblage géographique	4752710

2.1.3. Objectif spécifique (1v) renforçant la connectivité numérique

2.1.3.1. Types d'actions correspondants, y compris une liste des opérations d'importance stratégique prévues, et leur contribution attendue à la réalisation de ces objectifs spécifiques ainsi qu'aux stratégies macro régionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes, le cas échéant

Cette priorité du Programme Interreg Caraïbes vise à soutenir la connectivité numérique au sein de l'espace de coopération. La réduction de la fracture numérique au sein de la Caraïbe est un enjeu important à la fois pour l'inclusion des différents territoires mais aussi le développement des échanges et ainsi le développement économique des territoires. Sur ce secteur, le morcellement insulaire de la Caraïbe, ainsi que la taille limitée des bassins de populations est un frein que la coopération peut contribuer à atténuer.

Les actions à soutenir au titre de cet objectif spécifique sont les suivantes :

- L'appui à des projets d'infrastructures numériques (études de faisabilité, études de marchés ou encore appui à la mobilisation de financements complémentaires pour financer un projet d'infrastructure d'importance pour la région) notamment pour des projets d'hébergement de la données (data centers), de cybersécurité, etc. (dont actions de production de connaissances qui peuvent gagner à être mutualisées pour limiter les surcoûts), en complémentarité avec les PO FEDER régionaux pour les RUP françaises ;
- Des actions d'accompagnement à la mise en place de cadres législatifs et réglementaires propices au développement concerté de la connectivité numérique à l'échelle régionale ;
- Des projets de recherche et d'innovation sur le numérique dans la Caraïbe, ainsi que des projets d'appui à la compétitivité des entreprises du secteur ;
- L'appui au développement de plans stratégiques régionaux pour une meilleure connectivité numérique à l'échelle supra-territoriale ;
- Des actions de coopération visant à l'échange de bonnes pratiques et à l'émergence d'orientations communes sur la question de la connectivité numérique (par exemple : e-administration ; protection des données) ;
- Des projets d'appui à la numérisation des acteurs publics locaux.

Le programme s'inscrit en cohérence avec les stratégies de la DG CNECT, et notamment Digital Europe Programme (DEP) et la Connecting Europe Facility 2 (CEF2).

Le programme soutiendra de préférence les projets intégrant le dialogue citoyen, la concertation et la transparence dans le choix des technologies. Il veillera également à ce que les projets soient (pour les territoires RUP) conformes à la directive européenne sur l'accessibilité des sites web et applications numériques (web accessibility directive, WAD).

2.1.3.2. Liste des opérations d'importance stratégique prévues

Sans objet

2.1.3.3. Indicateurs

Tableau 2 Indicateurs de réalisation

Priorité	Objectif spécifique	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible finale (2029)
1	1v	RCO002	Entreprises bénéficiant de subventions	Nb	1	3
1	1v	RCO001	Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont : micro, petites, moyennes, grandes)	Nb	1	3
1	1v	RCO083	Stratégies et plans d'action élaborés conjointement	Nb	1	2

Tableau 3 Indicateurs de résultat

Priorité	Objectif spécifique	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible finale (2029)	Source de données	Remarques
1	1v	RCR079	Nombre de stratégies / plans d'action conjoints mis en œuvre par les organisations	nb	0	2021	2	Bénéficiaires	

2.1.3.4. Les principaux groupes cibles

Les principaux groupes cibles des opérations éligibles pour cet objectif spécifique sont les suivants :

- Administrations et institutions publiques, nationales, régionales et locales, chambres consulaires et observatoires ;
- Organisations internationales à vocation régionale ;
- Associations et entreprises (notamment PME), organisations professionnelles, organisations du commerce, agences de développement économique ;
- Associations d'usagers ;
- Etc.

2.1.3.5. Territoires spécifiques ciblés, y compris le recours prévu aux investissements territoriaux intégrés, au développement local mené par les acteurs locaux ou à d'autres outils territoriaux

L'ensemble de l'espace de coopération est concerné par cet objectif spécifique.

2.1.3.6. Utilisation prévue d'instruments financiers

Le PO ne prévoit pas de mobiliser d'instrument financier pour cet objectif spécifique.

2.1.3.7. Ventilation indicative des ressources du programme de l'UE par type d'intervention

Tableau 4 Dimension 1 – Domaine d'intervention

Priorité n°	Fonds	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
1	FEDER	1v	171-Renforcement de la coopération avec les partenaires dans l'État membre et en dehors de celui-ci	2036870

Tableau 5 Dimension 2 – Forme de financement

Priorité n°	Fonds	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
1	FEDER	1v	01-Subvention	2036870

Tableau 6 Dimension 3 – Mécanisme d'application territorial et approche territoriale

Priorité n°	Fonds	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
1	FEDER	1v	33. Autres approches — Pas de ciblage géographique	2036870

2.2. Priorité 2 : Une Caraïbe plus verte, plus résiliente et à faibles émissions de carbone

Cette priorité comprend les objectifs spécifiques dédiés à i) les énergies renouvelables, ii) l'adaptation au changement climatique, iii) la transition vers une économie circulaire et efficace dans l'utilisation des ressources et iv) la protection de l'environnement et la protection de la biodiversité.

2.2.1. Objectif spécifique (2ii) en favorisant les énergies renouvelables conformément à la directive (UE) 2018/2001, y compris les critères de durabilité qui y sont énoncés;

2.2.1.1. Types d'actions correspondants, y compris une liste des opérations d'importance stratégique prévues, et leur contribution attendue à la réalisation de ces objectifs spécifiques ainsi qu'aux stratégies macro régionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes, le cas échéant

Cette priorité du Programme Interreg Caraïbes vise à soutenir le développement des énergies renouvelables au sein de la Caraïbe dont le potentiel est extrêmement riche (les diverses sources d'ENR sont présentes dans la Caraïbe et encore peu exploitées), et de manière plus générale à renforcer la performance énergétique des territoires caribéens.

La priorité sera mise sur le soutien au déploiement des énergies renouvelables et dans une moindre mesure aux projets pilotes ou aux projets de renforcement des connaissances et de collecte de données. Bien que ces derniers soient pertinents pour l'espace de coopération, le PO mettra l'accent sur le soutien aux projets de production réels, en complémentarité avec les programmes et initiatives existants (en particulier l'initiative Clean Energy for EU Islands).

Les actions à soutenir au titre de cet objectif spécifique sont notamment les suivantes :

- Appui à la production d'électricité à partir de sources d'énergies renouvelables
 - Appui au déploiement des sources d'énergie renouvelables et en particulier des technologies matures (solaire photovoltaïque et thermique, éolien, hydroélectricité, géothermie, biomasse et déchets), en cohérence avec les feuilles de routes énergétiques des territoires, à l'exploitation du potentiel ENR dans la Caraïbe, à la compétitivité des entreprises du secteur ;
 - Renforcement du retour d'expériences entre acteurs de la Caraïbe tant sur les solutions techniques de production et d'exploitation, que les politiques de soutien (capitalisation, rencontres entre acteurs, état des lieux des positions et politiques de soutien des autorités publiques sur cette thématique, etc.) ;
 - Renforcement des données sur les sources énergétiques et le potentiel de ces ressources, ainsi que sur la consommation dans les différentes îles et la composition du mix énergétique (financement d'études permettant d'avoir une meilleure connaissance de ces sujets, d'un observatoire des ENR, etc.) ;
 - Appui à la définition de stratégies régionales ou locales en faveur du développement des ENR (échanges de pratiques sur les politiques publiques locales ou mise en place de stratégies partagées à l'échelle de la Caraïbe sur les ENR) ;
 - Projets d'appui au renforcement de l'acceptabilité des ENR par la population ;

- Appui au déploiement de solutions de stockage de l'énergie produite à partir de sources renouvelables :
 - Appui au déploiement de solutions de stockage de l'énergie produite ;
 - Appui à l'interconnexion entre les territoires et à l'interconnexion des systèmes électriques pour renforcer la part d'électricité produite à partir de sources renouvelables dans le mix électrique ;
- Appui au renforcement de l'efficacité énergétique caribéenne :
 - Partage de bonnes pratiques et capitalisation sur les dispositions réglementaires mises en place pour renforcer l'efficacité énergétique des bâtiments et infrastructures (éclairages publics etc.) et des transports, en particulier vers les décideurs politiques et des professionnels ;
 - Appui au développement de solutions nouvelles (smart grids etc) ;
 - Actions de sensibilisation à l'impact de la consommation des énergies fossiles (autour de la voiture individuelle notamment) dans une logique « d'énergie citoyenne ».

Le programme soutiendra de préférence les projets intégrant le dialogue citoyen, la concertation et la transparence dans le choix des technologies.

L'ensemble des sources d'énergie renouvelables est éligible au soutien du PO (filiales du photovoltaïque, de l'éolien (dont l'éolien en mer), de la géothermie, de la biomasse, du biogaz, de la marémotrice, de l'hydrogène, de la gestion énergétique des ports et des hydroliennes fluviales notamment. Toutefois, le programme privilégiera le soutien aux technologies matures, ainsi que la réhabilitation d'infrastructures existantes lorsque ceci ne compromet pas les objectifs du projet.

2.2.1.2. Liste des opérations d'importance stratégique prévues

Sans objet

2.2.1.3. Indicateurs

Tableau 2 Indicateurs de réalisation

Priorité	Objectif spécifique	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible finale (2029)
2	2ii	RCO083	Stratégies et plans d'action élaborés conjointement	Nb	0	1

Tableau 3 Indicateurs de résultat

Priorité	Objectif spécifique	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible finale (2029)	Source de données	Remarques
2	2ii	RCR079	Nombre de stratégies / plans d'action	Nb	0	2021	1	Bénéficiaires	

			conjoints mis en œuvre par les organisations						
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

2.2.1.4. Les principaux groupes cibles

Les principaux groupes cibles des opérations éligibles pour cet objectif spécifique sont les suivants :

- Administrations et institutions publiques, nationales, régionales et locales ;
- Organisations internationales à vocation régionale ;
- Associations et entreprises, organisations professionnelles ;
- Etc.

2.2.1.5. Territoires spécifiques ciblés, y compris le recours prévu aux investissements territoriaux intégrés, au développement local mené par les acteurs locaux ou à d'autres outils territoriaux

L'ensemble de l'espace de coopération est concerné par cet objectif spécifique.

2.2.1.6. Utilisation prévue d'instruments financiers

Le PO ne prévoit pas de mobiliser d'instrument financier pour cet objectif spécifique.

2.2.1.7. Ventilation indicative des ressources du programme de l'UE par type d'intervention

Tableau 4 Dimension 1 – Domaine d'intervention

Priorité n°	Fonds	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
2	FEDER	2ii	171 -Renforcement de la coopération avec les partenaires dans l'État membre et en dehors de celui-ci	40737
2	FEDER	2ii	47 – Énergies renouvelables: énergie éolienne	407374
2	FEDER	2ii	48 - Énergies renouvelables: énergie solaire	407374
2	FEDER	2ii	49 - Énergies renouvelables: biomasse[8]	264793
2	FEDER	2ii	51 - Énergies renouvelables: énergie marine	203687
2	FEDER	2ii	52 - Autres types d'énergies renouvelables (y compris l'énergie géothermique)	509218
2	FEDER	2ii	53 - Systèmes énergétiques intelligents (y compris les réseaux et les systèmes TIC intelligents) et les systèmes de stockage associés	203687

Tableau 5 Dimension 2 – Forme de financement

Priorité n°	Fonds	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
2	FEDER	2ii	01-Subvention	2036870

Tableau 6 Dimension 3 – Mécanisme d'application territoriale et approche territoriale

Priorité n°	Fonds	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
2	FEDER	2ii	33. Autres approches — Pas de ciblage géographique	2036870

2.2.2. Objectif spécifique (2iv) en favorisant l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophe et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes

2.2.2.1. Types d'actions correspondants, y compris une liste des opérations d'importance stratégique prévues, et leur contribution attendue à la réalisation de ces objectifs spécifiques ainsi qu'aux stratégies macro régionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes, le cas échéant

Cette priorité du Programme Interreg Caraïbes vise à renforcer les capacités d'adaptation au changement climatique des territoires de l'espace de coopération, à développer la capacité de prévention et de réponse aux risques et la résilience aux catastrophes, auxquelles les territoires de la Caraïbe sont extrêmement vulnérables. En lien avec les actions visant l'atténuation du changement climatique et les actions visant à soutenir la transition énergétique et les réductions des gaz à effet de serre (soutenues au titre des autres priorités du PO), les actions à soutenir au titre de cet objectif spécifique sont les suivantes :

- Des actions de capitalisation sur les actions et travaux déjà menés sur la région Caraïbe et d'essaimage de bonnes pratiques (par exemple via la mise en place de centres d'excellence, de formations...)
- Des actions très en amont de l'adaptation au changement climatique permettant une plus grande résilience des systèmes économiques et sociaux (projets portant sur un urbanisme adapté, la préservation des milieux ou la replantation des mangroves par exemple). Des secteurs spécifiques comme le secteur agricole et la pêche pourront être ciblés.
- **Des études ou travaux sur les mobilités humaines induites par les effets du changement climatique ;**
- **Des actions visant une meilleure prévention/préparation des risques et de leurs conséquences**
 - L'appui à des **programmes régionaux de prévention ou d'adaptation au changement climatique et de gestion des risques majeurs** favorisant le développement de stratégie concertées et structurées dans l'espace de coopération
 - Par exemple : planification, gestion des risques, adaptations sectorielles, évaluations des mesures mises en œuvre par les États caribéens, PTOM et RUP, etc. / actions visant à l'harmonisation des différentes normes de construction para-cycloniques, parasismiques, etc
 - La **mise en place ou le renforcement d'observatoires scientifiques, de systèmes d'alerte et de prévisions** permettant de mieux connaître les phénomènes, de développer des outils d'aide à la décision, d'améliorer la capacité de réponses des États caribéens, PTOM et RUP de l'espace de coopération

- Par exemple : suivi météorologique et hydrologique, surveillance et prévention des risques (risques côtiers, risques telluriques, risques climatiques), etc.
- La prise en charge **d'équipements mutualisés** à l'échelle de plusieurs petits territoires de la Caraïbe ;
- Le **renforcement des capacités des acteurs locaux** et des décideurs par des formations dédiées et la mise en réseaux des scientifiques et décideurs publics ;
- La mise en œuvre d'**actions de sensibilisation, d'information préventive, de formation et d'accompagnement au changement climatique et risques majeurs**

Par exemple : Campagne de sensibilisation visant à plus de résilience, projet en vue de favoriser l'autonomie des différentes communautés (scolaires, quartiers, familles etc.), programme de formation des décideurs publics, etc.

- **Des actions pour une meilleure réponse à l'urgence**

- L'**abondement de dispositifs d'assurance et régimes d'indemnisation des catastrophes naturelles**, en complémentarité avec l'intervention des différentes organisations régionales et des bailleurs de fonds actifs dans l'espace de coopération
- L'appui au **renforcement des capacités de réponses aux catastrophes naturelles et de gestion de crise**

Par exemple : projets facilitant la mutualisation de ressources matérielles et humaines, plateformes de pré-positionnement des matériels de réponse, organisation de réponse opérationnelle à l'urgence, actions de formation des acteurs des risques majeurs (professionnels de secours, managers risques...) intégrant notamment une prise en charge pluridisciplinaire et inclusive des victimes etc.

Le programme pourra proposer un appui renforcé sur les enjeux les plus forts liés au changement climatique comme :

- Les conflits d'usage autour de la ressource en eau (usage agricole, touristique, domestique et industriel et besoins des milieux naturels) et un risque de pénurie accru ;
- Un approvisionnement en électricité fragilisé ;
- Des épisodes caniculaires de plus en plus problématiques ;
- Des forêts sous pression (impact négatif sur la physiologie des arbres et augmentation du risque de feux de forêt) ;
- Une acidification des océans et une disparition rapide du corail ;
- Une montée du niveau de la mer avec des impact pour les populations et activités littorales;
- Des impacts spécifiques sur la blue economy comme ceux liés au développement des sargasses ;
- Des maladies tropicales (dengue, chikungunya) plus fréquentes.

Par ailleurs, et dans une optique d'alignement avec la Stratégie maritime Atlantique, cet objectif spécifique contribue à l'adaptation au changement climatique en améliorant l'observation et la protection des côtes.

2.2.2.2. Liste des opérations d'importance stratégique prévues

Sans objet

2.2.2.3. Indicateurs

Tableau 2 Indicateurs de réalisation

Priorité	Objectif spécifique	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible finale (2029)
2	2iv	RCO083	Stratégies et plans d'action élaborés conjointement	nb	2	12

Tableau 3 Indicateurs de résultat

Priorité	Objectif spécifique	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible finale (2029)	Source de données	Remarques
2	2iv	RCR079	Nombre de stratégies / plans d'action conjoints mis en œuvre par les organisations	nb	0	2021	9	bénéficiaires	

2.2.2.4. Les principaux groupes cibles

Les principaux groupes cibles des opérations éligibles pour cet objectif spécifique sont les suivants :

- Administrations et institutions publiques, nationales, régionales et locales ;
- Organisations internationales à vocation régionale ;
- Centres de recherche et universités ;
- Auxiliaires des pouvoirs publics en charge de la protection civile (de type Croix Rouge française, sociétés nationales ou Croix Rouge caribéenne) ;
- Associations et ONG ;
- Etc.

2.2.2.5. Territoires spécifiques ciblés, y compris le recours prévu aux investissements territoriaux intégrés, au développement local mené par les acteurs locaux ou à d'autres outils territoriaux

L'ensemble de l'espace de coopération est concerné par cet objectif spécifique.

2.2.2.6. Utilisation prévue d'instruments financiers

Le PO ne prévoit pas de mobiliser d'instrument financier pour cet objectif spécifique.

2.2.2.7. Ventilation indicative des ressources du programme de l'UE par type d'intervention

Tableau 4 Dimension 1 – Domaine d'intervention

Priorité n°	Fonds	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
2	FEDER	2iv	171 -Renforcement de la coopération avec les partenaires dans l'État membre et en dehors de celui-ci	122212
2	FEDER	2iv	58 - Mesures d'adaptation au changement climatique et prévention et gestion des risques liés au climat: inondations et glissements de terrain	1833186
2	FEDER	2iv	59 - Mesures d'adaptation au changement climatique et prévention et gestion des risques liés au climat: incendies	305531
2	FEDER	2iv	60 - Mesures d'adaptation au changement climatique et prévention et gestion des risques liés au climat: autres, comme les tempêtes et les sécheresses	3360841
2	FEDER	2iv	61 - Prévention des risques et gestion des risques naturels non climatiques (par exemple, tremblements de terre) et des risques liés aux activités humaines (par exemple, accidents technologiques)	488850

Tableau 5 Dimension 2 – Forme de financement

Priorité n°	Fonds	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
2	FEDER	2iv	01-Subvention	6110620

Tableau 6 Dimension 3 – Mécanisme d'application territorial et approche territoriale

Priorité n°	Fonds	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
2	FEDER	2iv	33. Autres approches — Pas de ciblage géographique	6110620

2.2.3. Objectif spécifique (2vi) en favorisant la transition vers une économie circulaire et efficace dans l'utilisation des ressources

2.2.3.1. Types d'actions correspondants, y compris une liste des opérations d'importance stratégique prévues, et leur contribution attendue à la réalisation de ces objectifs spécifiques ainsi qu'aux stratégies macro régionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes, le cas échéant

Cette priorité du Programme Interreg Caraïbe vise à soutenir à la fois une meilleure gestion des déchets mais aussi dans une conception plus large la transition vers une économie circulaire et efficace dans l'utilisation des ressources (intégrant les questions de prévention des déchets, d'approvisionnement durable, de circuits courts, d'éco-conception des produits, de valorisation des déchets, etc.)

Les actions à soutenir au titre de cet objectif spécifique sont les suivantes :

- Renforcement des données sur les différents gisements de déchets, le potentiel de traitement sur les différents territoires de la Caraïbe, les stratégies et orientations des autorités et institutions ;
- Appui à la définition de stratégies publiques locales en faveur du développement de l'économie circulaire, de la gestion des déchets et de réduction des déchets non recyclés ;
- Appui à la mise en œuvre de projets opérationnels de traitement, de valorisation et d'exploitation des gisements de déchets dans la Caraïbe (financement d'études de faisabilité, de projets pilotes, développement d'actions sur la consigne, ateliers de recyclages et de réparation, etc.). Des expérimentations pourront notamment être conduites à partir des expériences de la Guadeloupe sur la consigne des bouteilles en plastique ;
- Renforcement du retour d'expériences entre acteurs de la Caraïbe tant sur les solutions techniques de production et d'exploitation, que les politiques de soutien (capitalisation, rencontres entre acteurs, formations, etc.) ;
- Projets portant sur la prise en charge des enjeux de la mer de plastique.

Dans la continuité de la programmation précédente, un accent particulier sera mis sur la question des sargasses (production de données sur les sargasses, projets pilotes ou projets de plus grande envergure contre les échouages massifs des sargasses, de collecte et de valorisation des algues) en démontrant la plus-value du projet/la capitalisation sur les actions déjà menées.

2.2.3.2. Liste des opérations d'importance stratégique prévues

Sans objet

2.2.3.3. Indicateurs

Tableau 2 Indicateurs de réalisation

Priorité	Objectif spécifique	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible finale (2029)
2	2vi	RCO083	Stratégies et plans d'action élaborés conjointement	nb	0	1

Tableau 3 Indicateurs de résultat

Priorité	Objectif spécifique	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible finale (2029)	Source de données	Remarques
2	2vi	RCR079	Nombre de stratégies / plans d'action conjoints mis en œuvre	nb	0	2021	1	bénéficiaires	

			par les organisations						
--	--	--	-----------------------	--	--	--	--	--	--

2.2.3.4. Les principaux groupes cibles

Les principaux groupes cibles des opérations éligibles pour cet objectif spécifique sont les suivants :

- Administrations et institutions publiques, nationales, régionales et locales, Chambres consulaires ;
- Organisations internationales à vocation régionale ;
- Associations et entreprises, organisations professionnelles ;
- Etc.

2.2.3.5. Territoires spécifiques ciblés, y compris le recours prévu aux investissements territoriaux intégrés, au développement local mené par les acteurs locaux ou à d'autres outils territoriaux

L'ensemble de l'espace de coopération est concerné par cet objectif spécifique.

2.2.3.6. Utilisation prévue d'instruments financiers

Le PO ne prévoit pas de mobiliser d'instrument financier pour cet objectif spécifique.

2.2.3.7. Ventilation indicative des ressources du programme de l'UE par type d'intervention

Tableau 4 Dimension 1 – Domaine d'intervention

Priorité n°	Fonds	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
2	FEDER	2vi	171 -Renforcement de la coopération avec les partenaires dans l'État membre et en dehors de celui-ci	543166
2	FEDER	2vi	67 - Gestion des déchets ménagers: mesures de prévention, de réduction, de tri, de réutilisation et de recyclage	814749
2	FEDER	2vi	71 - Promotion de l'utilisation de matières recyclées en tant que matières premières	1357915

Tableau 5 Dimension 2 – Forme de financement

Priorité n°	Fonds	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
2	FEDER	2vi	01-Subvention	2715830

Tableau 6 Dimension 3 – Mécanisme d'application territorial et approche territoriale

Priorité n°	Fonds	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
2	FEDER	2vi	33. Autres approches — Pas de ciblage géographique	2715830

2.2.4. Objectif spécifique (2vii) en améliorant la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité et en renforçant les infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain, ainsi qu'en réduisant toutes les formes de pollution

2.2.4.1. Types d'actions correspondants, y compris une liste des opérations d'importance stratégique prévues, et leur contribution attendue à la réalisation de ces objectifs spécifiques ainsi qu'aux stratégies macro régionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes, le cas échéant

Cette priorité du Programme Interreg Caraïbes vise d'une part le renforcement de la protection de l'environnement (aires marines protégées, protection des mangroves, parcs naturels, etc.) mais également le renforcement de la valorisation de l'environnement sous ses différentes formes (dont utilisation durable des ressources à des fins économiques (pharmacopée ou tourisme vert par exemple).

Par conséquent, les actions à soutenir au titre de cet objectif spécifique sont les suivantes :

- **Des actions d'appui à la définition de stratégies communes de protection, de gestion et de restauration de l'environnement** notamment fragilisé par l'artificialisation des sols, l'acidification des océans et la pollution au plastique. Par exemple : actions d'accompagnement à la mise en place de cadres législatifs et réglementaires propices à la préservation, à la restauration et à la gestion de la biodiversité et de l'environnement, actions communes de renforcement des capacités d'opérateurs locaux, projets d'études et d'aide à la décision pour les décideurs politiques, création/renforcement des réseaux des acteurs, actions de coopération pour l'élaboration de lignes directrices de gestion des espèces et des zones protégées, actions de régulation et éradication des espèces envahissantes
- **Des actions d'appui à la mise en œuvre d'instruments conjoints de protection, de gestion et de restauration de la biodiversité, avec par exemple :**
 - Des actions de sensibilisation aux enjeux de la protection de la biodiversité et d'accompagnement au changement des populations et des structures économiques, actions permettant une meilleure cohabitation entre la faune sauvage et les activités humaines ;
 - Le soutien à la mise en place de zones protégées dans la région Caraïbe notamment dans les "couloirs", les zones de reproduction et de nurseries fréquentées par une espèce ou un groupe d'espèces ;
 - Le développement d'actions spécifiques pour la protection et la restauration de la faune, de la flore et des milieux.
- Des projets liés au développement des fonds de compensation dans « les initiatives sur les marchés de quotas de carbone ».

Par ailleurs, et dans une optique d'alignement avec la Stratégie maritime Atlantique, cet objectif spécifique pourra contribuer aux orientations suivantes :

- La réduction des gaz à effets de serre ;
- La lutte contre la pollution marine ;
- La création d'emploi dans les secteurs de l'économie bleue et en soutenant la coopération entre les centres de formation de l'UE et les entreprises.
- L'adaptation au changement climatique en améliorant la protection des côtes.

2.2.4.2. Liste des opérations d'importance stratégique prévues

Sans objet

2.2.4.3. Indicateurs

Tableau 2 Indicateurs de réalisation

Priorité	Objectif spécifique	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible finale (2029)
2	2vii	RCO083	Stratégies et plans d'action élaborés conjointement	nb	2	11

Tableau 3 Indicateurs de résultat

Priorité	Objectif spécifique	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible finale (2029)	Source de données	Remarques
2	2vii	RCR079	Nombre de stratégies / plans d'action conjoints mis en œuvre par les organisations	nb	0	2021	11	bénéficiaires	

2.2.4.4. Les principaux groupes cibles

Les principaux groupes cibles des opérations éligibles pour cet objectif spécifique sont les suivants :

- Administrations et institutions publiques, nationales, régionales et locales ;
- Organisations internationales à vocation régionale ;
- Centres de recherche et universités ;
- Conservatoires des réserves naturelles ;
- Associations et ONG ;
- Etc.

2.2.4.5. Territoires spécifiques ciblés, y compris le recours prévu aux investissements territoriaux intégrés, au développement local mené par les acteurs locaux ou à d'autres outils territoriaux

L'ensemble de l'espace de coopération est concerné par cet objectif spécifique.

2.2.4.6. Utilisation prévue d'instruments financiers

Le PO ne prévoit pas de mobiliser d'instrument financier pour cet objectif spécifique.

2.2.4.7. Ventilation indicative des ressources du programme de l'UE par type d'intervention

Tableau 4 Dimension 1 – Domaine d'intervention

Priorité n°	Fonds	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
2	FEDER	2vii	171 -Renforcement de la coopération avec les partenaires dans l'État membre et en dehors de celui-ci	122212
2	FEDER	2vii	79 - Protection de la nature et de la biodiversité, patrimoine naturel et ressources naturelles, infrastructures vertes et bleues	2933098
2	FEDER	2vii	80 - Autres mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le domaine de la préservation et de la restauration des espaces naturels possédant un potentiel élevé d'absorption et de stockage du carbone	3055310

Tableau 5 Dimension 2 – Forme de financement

Priorité n°	Fonds	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
2	FEDER	2vii	01-Subvention	6110620

Tableau 6 Dimension 3 – Mécanisme d'application territoriale et approche territoriale

Priorité n°	Fonds	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
2	FEDER	2vii	33. Autres approches — Pas de ciblage géographique	6110620

2.3. Priorité 3 : Une Caraïbe plus connectée

Cette priorité comprend l'objectif spécifique dédié à la mise en place et en développant une mobilité durable, intelligente, intermodale et résiliente face aux facteurs climatiques au niveau national, régional et local, y compris en améliorant l'accès au RTE-T et la mobilité transfrontalière

2.3.1. Objectif spécifique (3ii) visant la mise en place et en développant une mobilité durable, intelligente, intermodale et résiliente face aux facteurs climatiques au niveau national, régional et local, y compris en améliorant l'accès au RTE-T et la mobilité transfrontalière

2.3.1.1. Types d'actions correspondants, y compris une liste des opérations d'importance stratégique prévues, et leur contribution attendue à la réalisation de ces objectifs spécifiques ainsi qu'aux stratégies macro régionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes, le cas échéant

Cette priorité du Programme Interreg Caraïbes vise à soutenir les efforts faits dans les territoires de la Caraïbe pour continuer à renforcer les échanges de personnes, de biens et de services au sein de la Caraïbe. Des progrès importants ont été réalisés au cours des dernières années sur les infrastructures de transport notamment mais des besoins importants persistent pour connecter davantage et mieux (notamment de façon plus durable) les territoires de la Caraïbe.

Les actions à soutenir au titre de cet objectif spécifique sont ainsi les suivantes :

- L'appui à la préfiguration des projets d'infrastructures de transport (études de faisabilité, études de marchés, appui à l'identification et à la mobilisation de financements complémentaires pour des projets d'infrastructure d'intérêt régional etc.) ;
- L'appui au développement de projets (par exemple : projet de cabotage entre le Brésil et le Suriname qui pourrait être étendu à la Caraïbe, extension de la desserte des compagnies de transport maritime de passagers)
- L'appui à des projets d'amélioration des infrastructures existantes (exemple de projets sur l'adaptation et la prévention des risques naturels et du changement climatique) ou de projets allant dans le sens de la mobilité durable (exemple de projets sur les pollutions marines, plans vélo) qui sont des thématiques peu concurrentielles et propices à la coopération ;
- Des actions d'accompagnement à la mise en place de cadres législatifs et réglementaires propices au développement concerté de l'offre de transport à l'échelle régionale ;
- Des actions de coopération visant à l'échange de bonnes pratiques et à l'émergence d'orientations communes sur la question de la connectivité régionale et des transports ;
- L'appui au développement de plans stratégiques régionaux pour une meilleure connectivité maritime, aérienne et terrestre ;
- Des actions de production de connaissances qui peuvent gagner à être mutualisées pour limiter les surcoûts ;
- Des actions visant au partage d'expérience, à l'échange de bonnes pratiques et au renforcement des capacités.

Le Programme pourra notamment porter une attention particulière à la question des flux de touristiques, essentiels pour l'économie de la Caraïbe mais qui génèrent une forte pollution de l'environnement (paquebots notamment).

Liste des opérations d'importance stratégique prévues

Sans objet

2.3.1.2. Indicateurs

Tableau 2 Indicateurs de réalisation

Priorité	Objectif spécifique	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible finale (2029)
3	3ii	RCO083	Stratégies et plans d'action élaborés conjointement	nb	1	3

Tableau 3 Indicateurs de résultat

Priorité	Objectif spécifique	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible finale (2029)	Source de données	Remarques
3	3ii	RCR079	Nombre de stratégies / plans d'action conjoints mis en œuvre par les organisations	nb	0	2021	2	bénéficiaires	

2.3.1.3. Les principaux groupes cibles

Les principaux groupes cibles des opérations éligibles pour cet objectif spécifique sont les suivants :

- Administrations et institutions publiques, nationales, régionales et locales ;
- Organisations internationales à vocation régionale ;
- Associations et entreprises, organisations professionnelles ;
- Etc.

2.3.1.4. Territoires spécifiques ciblés, y compris le recours prévu aux investissements territoriaux intégrés, au développement local mené par les acteurs locaux ou à d'autres outils territoriaux

L'ensemble de l'espace de coopération est concerné par cet objectif spécifique.

2.3.1.5. Utilisation prévue d'instruments financiers

Le PO ne prévoit pas de mobiliser d'instrument financier pour cet objectif spécifique.

2.3.1.6. Ventilation indicative des ressources du programme de l'UE par type d'intervention

Tableau 4 Dimension 1 – Domaine d'intervention

Priorité n°	Fonds	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
3	FEDER	3ii	171 -Renforcement de la coopération avec les partenaires dans l'État membre et en dehors de celui-ci	1629498
3	FEDER	3ii	109 - Transports multimodaux (non urbains)	1086332

Tableau 5 Dimension 2 – Forme de financement

Priorité n°	Fonds	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
3	FEDER	3ii	01-Subvention	2715830

Tableau 6 Dimension 3 – Mécanisme d'application territorial et approche territoriale

Priorité n°	Fonds	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
3	FEDER	3ii	33. Autres approches — Pas de ciblage géographique	2715830

2.4. Priorité 4 : Une Caraïbe plus sociale et plus inclusive

Cette priorité comprend les objectifs spécifiques dédiés à i) l'accès à l'éducation et à la formation, ii) à l'inclusion sociale par le tourisme et la culture et iii) à la santé.

2.4.1. Objectif spécifique (4ii) en améliorant l'égalité d'accès à des services inclusifs et de qualité dans l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie grâce au développement d'infrastructures accessibles, notamment en favorisant la résilience dans le domaine de l'enseignement et de la formation à distance et en ligne

2.4.1.1. Types d'actions correspondants, y compris une liste des opérations d'importance stratégique prévues, et leur contribution attendue à la réalisation de ces objectifs spécifiques ainsi qu'aux stratégies macro régionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes, le cas échéant

Cet objectif spécifique du Programme Interreg Caraïbe vise à soutenir les dynamiques de mobilité dans le champ de l'éducation et de la formation professionnelle à l'échelle de la Caraïbe et le renforcement de l'internationalisation des parcours de formation initiale et professionnelle. Cela doit contribuer au développement de la coopération et au renforcement des compétences au sein de la région, vecteurs de développement économique et d'emplois (emplois des jeunes en particulier). Il vise également à soutenir l'acquisition spécifique de compétences linguistiques et interculturelles pour les bénéficiaires. Les actions à soutenir au titre de cet objectif spécifique sont les suivantes :

- **Projets d'échanges et de mobilité dans les domaines de la formation initiale et professionnelle avec par exemple :**
 - des actions visant à la création d'un programme d'échange d'étudiants et d'enseignants entre écoles et universités de la Caraïbe, de type ERASMUS (en complémentarité avec le programme Erasmus + qui concerne principalement des mobilités vers l'Europe continentale, les projets soutenus par INTERREG Caraïbes pourraient soutenir les mobilités étudiantes au sein de la Caraïbe entre les RUP et les territoires non-européens).
 - des projets d'échanges et de mobilité des professionnels, des demandeurs d'emploi et des personnes en phase de reconversion professionnelle de l'espace caribéen, une deuxième phase du projet pilote E.L.A.N pourrait être envisagée, pour aller au-delà de l'espace anglophone et couvrir les autres espaces linguistiques caribéens, etc.
 - Mise en place d'une offre de formation en langues sur objectifs spécifiques (de type FOS, Français sur Objectifs Spécifiques) dans les secteurs professionnels pertinents de la Caraïbe : tourisme, commerce, droit des affaires, etc.
- Des **actions visant au partage d'expérience, à l'échange de bonnes pratiques et au renforcement des capacités des acteurs** (en complémentarité avec le programme Erasmus +)
Par exemple : projets de coopération dans le domaine de l'éducation, de l'apprentissage, de l'enseignement supérieur, de l'insertion des jeunes ou de la formation continue au sein de l'espace de coopération, etc.
- La mise en place de plateformes communes d'enseignement à distance et en ligne (MOOC)

Les secteurs d'application de ces actions dans le champ de l'éducation et de la formation, en cohérence prise avec les besoins et les potentiels de l'espace de coopération comprennent notamment :

- La valorisation des ressources naturelles, l'agro-transformation ;
- la biodiversité (dont plantes aromatiques à parfum et médicinales) ;
- Les industries culturelles et créatives ;
- Le tourisme ;
- L'innovation sociale et l'ESS ;
- La bio-économie ;
- l'éco-construction.

Par ailleurs, et dans une optique d'alignement avec la Stratégie maritime Atlantique, cet objectif spécifique pourra contribuer aux orientations suivantes :

- La réduction des gaz à effets de serre et le développement des énergies renouvelables ;
- La lutte contre la pollution marine ;
- La création d'emploi en comblant les lacunes de compétences dans les secteurs de l'économie bleue et en soutenant la coopération entre les centres de formation de l'UE et les entreprises.
- L'adaptation au changement climatique en améliorant l'observation et la protection des côtes.

Le Programme veillera particulièrement à la bonne articulation des projets qu'il soutient avec les interventions soutenues par les financements FSE+ et ERASMUS+.

2.4.1.2. Liste des opérations d'importance stratégique prévues

Sans objet

2.4.1.3. Indicateurs

Tableau 2 Indicateurs de réalisation

Priorité	Objectif spécifique	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible finale (2029)
4	4ii	RCO083	Stratégies et plans d'action élaborés conjointement	nb	1	4

Tableau 3 Indicateurs de résultat

Priorité	Objectif spécifique	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible finale (2029)	Source de données	Remarques
----------	---------------------	----	------------	-----------------	---------------------	--------------------	----------------------------	-------------------	-----------

4	4ii	RCR079	Nombre de stratégies / plans d'action conjoints mis en œuvre par les organisations	nb	0	2021	3	bénéficiaires	
---	-----	--------	--	----	---	------	---	---------------	--

2.4.1.4. Les principaux groupes cibles

Les principaux groupes cibles des opérations éligibles pour cet objectif spécifique sont les suivants :

- Administrations et institutions publiques, nationales, régionales et locales, Chambres consulaires ;
- Organisations internationales à vocation régionale ;
- Universités, écoles d'ingénieurs, écoles de gestion, instituts de formations supérieures ;
- Centres de formations professionnelles pour adultes ;
- Lycées professionnels (cf. lycée hôtelier) et centres de formations des apprentis ;
- Etc.

2.4.1.5. Territoires spécifiques ciblés, y compris le recours prévu aux investissements territoriaux intégrés, au développement local mené par les acteurs locaux ou à d'autres outils territoriaux

L'ensemble de l'espace de coopération est concerné par cet objectif spécifique.

2.4.1.6. Utilisation prévue d'instruments financiers

Le PO ne prévoit pas de mobiliser d'instrument financier pour cet objectif spécifique.

2.4.1.7. Ventilation indicative des ressources du programme de l'UE par type d'intervention

Tableau 4 Dimension 1 – Domaine d'intervention

Priorité n°	Fonds	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
4	FEDER	4ii	171 -Renforcement de la coopération avec les partenaires dans l'État membre et en dehors de celui-ci	4073750

Tableau 5 Dimension 2 – Forme de financement

Priorité n°	Fonds	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
4	FEDER	4ii	01-Subvention	4073750

Tableau 6 Dimension 3 – Mécanisme d'application territoriale et approche territoriale

Priorité n°	Fonds	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
4	FEDER	4ii	33. Autres approches — Pas de ciblage géographique	4073750

2.4.2. Objectif spécifique Objectif spécifique (4v) en garantissant l'égalité d'accès aux soins de santé et en favorisant la résilience des systèmes de santé, y compris les soins de santé primaires, ainsi qu'en promouvant le passage d'une prise en charge institutionnelle à une prise en charge familiale ou de proximité;

2.4.2.1. Types d'actions correspondants, y compris une liste des opérations d'importance stratégique prévues, et leur contribution attendue à la réalisation de ces objectifs spécifiques ainsi qu'aux stratégies macro régionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes, le cas échéant

Cet objectif spécifique du Programme Interreg Caraïbes vise à soutenir le renforcement de la coopération en matière de santé à l'échelle de la Caraïbe et le développement de l'internationalisation des parcours de soin en complémentarité entre les territoires et Etats de la Caraïbe. Cela doit permettre d'améliorer l'accessibilité et l'efficacité des systèmes de santé et de soins de longue durée par-delà les frontières. Prenant en considération les impacts de la pandémie de la Covid19, mais également au regard des enjeux partagés en matière de santé à l'échelle de la Caraïbe, il vise également à intervenir pour favoriser une plus grande résilience des systèmes de soins et une meilleure capacité de réponse aux problématiques de santé publique qui touchent l'espace de coopération.

Les actions à soutenir au titre de cet objectif spécifique sont les suivantes :

- Des **actions communes de prévention et de sensibilisation relatives à des problématiques de santé communes (y compris, santé environnementale)**

Par exemple : campagnes de prévention et d'information sur les pathologies chroniques et transmissibles, sensibilisation sur les modes de transmission des pathologies, information des populations sur les risques épidémiques, actions de dépistage, campagnes de démoustication menées par les pouvoirs publics s'agissant des maladies vectorielles, etc.

- Les **actions en vue de maintenir la couverture de soins, d'améliorer l'accès aux soins et les parcours de soins**

Par exemple : campagnes ciblées de dépistage, sensibilisation des populations étrangères par l'adaptation des outils de prévention et de sensibilisation, partage de bonnes pratiques sur les parcours de soins et les politiques de santé, travaux sur les complémentarités des spécialisations médicales, échanges et travaux conjoints en lien avec la thématique de la réglementation des médicaments, actions visant à favoriser le développement des pratiques en télémédecine, etc.

- Le **développement de formations régionales dans le domaine de la santé**

Par exemple : parcours intégrés à l'échelle de la Région, actions favorisant la mobilité universitaire, investissements en vue de développer des solutions d'accueil des étudiants étrangers, etc.

- Le **renforcement des capacités des systèmes de santé nationaux**

Par exemple : échanges de bonnes pratiques, formations conjointes, investissements dans des infrastructures de soins "transfrontalières", etc.

- La **mise en place et le renforcement de réseaux et de systèmes de veille et d'alerte**

Par exemple : structuration et renforcement de la Caribbean Public Health Agency (CARPHA), développement de réseaux et systèmes de veilles sanitaires spécialisés comme le Partenariat pan-caribéen de lutte contre le VIH (PANCAP), etc.

- **Des actions de capitalisation et d'essaimage visant à partager les résultats d'initiatives pilotes**

Par exemple : Echanges de bonnes pratiques sur des expérimentations de coopérations spécifiques menées dans le domaine de la santé, Retours d'expérience, etc.

Le Programme veillera particulièrement à la bonne articulation des projets qu'il soutient avec les interventions soutenues par les financements FSE+.

2.4.2.2. Liste des opérations d'importance stratégique prévues

Sans objet

2.4.2.3. Indicateurs

Tableau 2 Indicateurs de réalisation

Priorité	Objectif spécifique	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible finale (2029)
4	4v	RCO083	Stratégies et plans d'action élaborés conjointement	nb	2	12

Tableau 3 Indicateurs de résultat

Priorité	Objectif spécifique	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible finale (2029)	Source de données	Remarques
4	4v	RCR079	Nombre de stratégies / plans d'action conjoints mis en œuvre par les organisations	nb	0	2021	7	Bénéficiaires	

2.4.2.4. Les principaux groupes cibles

Les principaux groupes cibles des opérations éligibles pour cet objectif spécifique sont les suivants :

- Administrations et institutions publiques, nationales, régionales et territoriales ;
- Organisations internationales à vocation régionale, notamment les organisations compétentes en termes de santé (cf. CARPHA) ;

- Centres de recherche et universités ;
- Etablissements publics et privés de santé ;
- Institutions publiques et privées de formation en santé ;
- ONG et associations (dont associations de patients)
- Etc.

2.4.2.5. Territoires spécifiques ciblés, y compris le recours prévu aux investissements territoriaux intégrés, au développement local mené par les acteurs locaux ou à d'autres outils territoriaux

L'ensemble de l'espace de coopération est concerné par cet objectif spécifique.

2.4.2.6. Utilisation prévue d'instruments financiers

Le PO ne prévoit pas de mobiliser d'instrument financier pour cet objectif spécifique.

2.4.2.7. Ventilation indicative des ressources du programme de l'UE par type d'intervention

Tableau 4 Dimension 1 – Domaine d'intervention

Priorité n°	Fonds	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
4	FEDER	4v	171 -Renforcement de la coopération avec les partenaires dans l'État membre et en dehors de celui-ci	11542290

Tableau 5 Dimension 2 – Forme de financement

Priorité n°	Fonds	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
4	FEDER	4v	01-Subvention	11542290

Tableau 6 Dimension 3 – Mécanisme d'application territorial et approche territoriale

Priorité n°	Fonds	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
4	FEDER	4v	33. Autres approches — Pas de ciblage géographique	11542290

2.4.3. Objectif spécifique 4vi) renforcer le rôle de la culture et du tourisme durable dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale

2.4.3.1. Types d'actions correspondants, y compris une liste des opérations d'importance stratégique prévues, et leur contribution attendue à la réalisation de ces objectifs spécifiques ainsi qu'aux stratégies macro régionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes, le cas échéant

Cet objectif spécifique du Programme Interreg Caraïbe vise à soutenir le renforcement de la coopération en matière d'inclusion et de lutte contre la pauvreté à l'échelle de la Caraïbe. Il vise à favoriser le développement d'initiatives internationalisées en complémentarité entre les territoires et Etats de la Caraïbe. Cela doit permettre d'améliorer l'accompagnement des publics marginalisés par-delà les frontières. Prenant en considération les impacts de la pandémie de Covid19, mais également au regard des enjeux partagés à l'échelle de la Caraïbe, il vise également à intervenir pour favoriser une plus grande résilience des systèmes sociaux et une meilleure capacité de réponse aux problématiques de pauvreté et d'exclusion qui touchent l'espace de coopération.

Comme le permet la réglementation européenne (notamment l'article 5.5 du règlement (UE) n° 2021/1058, ainsi que le considérant n°20 et l'article 14.3 du règlement (UE) n°2021/1059), les actions éligibles au titre de cet OS sont étendues à celles éligibles au titre de l'objectif spécifique FSE+ 4L visant à « promouvoir l'intégration sociale des personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, y compris les personnes les plus démunies et les enfants ».

Les actions à soutenir au titre de cet objectif spécifique sont les suivantes :

- Des **actions de coopération entre les acteurs publics compétents des États caribéens, les PTOM et les RUP**

Par exemple : actions visant l'émergence d'orientations communes sur l'inclusion et l'innovation sociales par la culture et / ou le tourisme à l'échelle régionale ; actions d'accompagnement visant au renforcement des capacités des opérateurs locaux dans ces domaines...

- Le **développement de plans stratégiques régionaux dans le domaine de l'inclusion, de la lutte contre la pauvreté et de l'innovation et de la résilience sociales**

Par exemple : actions visant à faciliter les échanges entre les organismes compétents à l'échelle de la Caraïbe, à travers la création ou le renforcement des réseaux d'acteurs, actions visant au renforcement des capacités

- Des actions visant au **partage d'expérience, à l'échange de bonnes pratiques, au développement d'initiatives partagées et au renforcement des capacités** dans le domaine de l'inclusion sociale et de la lutte contre la pauvreté au sein de l'espace de coopération

Par exemple dans les domaines de l'insertion des jeunes, sur l'accès à l'emploi, sur les leviers pouvant faciliter l'inclusion sociale, sur des initiatives favorables à la mobilité des populations marginalisées, etc.

- Le développement **de formations régionales dans les domaines de l'inclusion, du travail social et de l'innovation sociale et de l'économie solidaire sociale et responsable.**

Par exemple : des actions visant à développer des parcours intégrés à l'échelle de la Région, des actions favorisant la mobilité des formations

- **L'accompagnement à la structuration et au développement de filières spécialisées de la culture pour faciliter l'inclusion sociale**
- Par exemple, des actions visant à la recherche de complémentarités entre les territoires pour aider à la structuration de filières spécialisées s'appuyant sur les talents caribéens (dans les secteurs de la mode ou du cinéma par exemple).
- **L'accompagnement à la structuration et au développement des savoir-faire artisanaux pour faciliter l'inclusion sociale**
- En lien avec les enjeux de connectivité, dans le cadre de l'appui au développement numérique inclusif, il sera possible de prévoir un effort sur la population de seniors, notamment grâce aux innovations favorisant le maintien à domicile (e-santé, système d'alerte et de surveillance des comportements). Le PO pourra soutenir également des projets visant à sensibiliser les usagers aux bons usages du numérique et veillera également à ce que les projets soient (pour les territoires RUP) conformes à la directive européenne sur l'accessibilité des sites web et applications numériques (web accessibility directive, WAD).

Le Programme veillera particulièrement à la bonne articulation des projets qu'il soutient avec les interventions soutenues par les financements FSE+.

2.4.3.2. Liste des opérations d'importance stratégique prévues

Sans objet

2.4.3.3. Indicateurs

Tableau 2 Indicateurs de réalisation

Priorité	Objectif spécifique	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible finale (2029)
4	4vi	RCO087	Organisations qui coopèrent à l'échelle transfrontalière, transnationale et interrégionale dans le cadre des projets soutenus	nb	0	2
4	4vi	RCO083	Stratégies et plans d'action élaborés conjointement	nb	0	1

Tableau 3 Indicateurs de résultat

Priorité	Objectif spécifique	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible finale (2029)	Source de données	Remarques
----------	---------------------	----	------------	-----------------	---------------------	--------------------	----------------------------	-------------------	-----------

4	4vi	RCR079	Nombre de stratégies / plans d'action conjoints mis en œuvre par les organisations	nb	0	2021	1	bénéficiaires	
---	-----	--------	--	----	---	------	---	---------------	--

2.4.3.4. Les principaux groupes cibles

Les principaux groupes cibles des opérations éligibles pour cet objectif spécifique sont les suivants :

- Administrations et institutions publiques, nationales, régionales et territoriales ;
- Organisations internationales à vocation régionale ;
- Établissements de formation ;
- Agences publiques et privées organisant les secteurs de la culture et du tourisme (associations professionnelles, chambres professionnelles, etc.) ;
- ONG et associations ;
- Etc.

2.4.3.5. Territoires spécifiques ciblés, y compris le recours prévu aux investissements territoriaux intégrés, au développement local mené par les acteurs locaux ou à d'autres outils territoriaux

L'ensemble de l'espace de coopération est concerné par cet objectif spécifique.

2.4.3.6. Utilisation prévue d'instruments financiers

Le PO ne prévoit pas de mobiliser d'instrument financier pour cet objectif spécifique.

2.4.3.7. Ventilation indicative des ressources du programme de l'UE par type d'intervention

Tableau 4 Dimension 1 – Domaine d'intervention

Priorité n°	Fonds	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
4	FEDER	4vi	171-Renforcement de la coopération avec les partenaires dans l'État membre et en dehors de celui-ci	2715830

Tableau 5 Dimension 2 – Forme de financement

Priorité n°	Fonds	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
4	FEDER	4vi	01-Subvention	2715830

Tableau 6 Dimension 3 – Mécanisme d'application territoriale et approche territoriale

Priorité n°	Fonds	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
4	FEDER	4vi	33. Autres approches — Pas de ciblage géographique	11542290

2.5. Priorité 5 : Pour une coopération transfrontalière entre Saint-Martin et Sint-Maarten renforcée

Cette priorité repose sur la mise en œuvre de l'objectif spécifique dédié au développement social, économique et environnemental intégré et inclusif, en lien notamment avec la stratégie transfrontalière de coopération entre Saint-Martin et Sint-Maarten.

2.5.1. Objectif spécifique e(i) en encourageant le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif, la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité dans les zones urbaines

2.5.1.1. Types d'actions correspondants, y compris une liste des opérations d'importance stratégique prévues, et leur contribution attendue à la réalisation de ces objectifs spécifiques ainsi qu'aux stratégies macro régionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes, le cas échéant

Cet objectif spécifique du Programme Interreg Caraïbes vise à soutenir le potentiel de la coopération transfrontalière entre Saint-Martin et Sint-Maarten. Il vise à favoriser le développement d'initiatives conjointes des acteurs publics et des parties prenantes de la coopération transfrontalière en complémentarité entre les deux territoires de l'île binationale dont la superficie est de 87 km². Les territoires de l'île couverts par la mise en œuvre de cet objectif spécifique sont spécifiquement :

- Le territoire de Saint-Martin en tant que région ultrapériphérique française (à l'échelle des NUTSIII de la nomenclature des régions européennes) ;
- Le territoire de Sint-Maarten (PTOM)

Dans une optique de continuité avec la programmation 2014-2020 du Programme de coopération transfrontalière Saint-Martin / Sint-Maarten, les actions pouvant bénéficier d'un soutien au titre de cet objectif spécifique sont notamment celles qui n'auront pas pu être finalisées sous la période précédente. La mobilisation de cet objectif spécifique pourra donc être envisagée pour finaliser les opérations suivantes :

- Le projet de **station de traitement des eaux usées de Cole Bay** ;
- Le projet d'évaluation et le plan d'actions à mettre en œuvre en vue de « *préserver la qualité environnementale et la biodiversité, tout en tenant compte du développement économique de l'ensemble du **Lagon de Simpson Bay*** » ;
- Le projet de gestion des inondations sur la **zone de Belle Plaine** ;

Néanmoins, au stade de la rédaction du présent programme, la stratégie de coopération sur laquelle devra reposer la mobilisation de cet objectif spécifique n'est pas encore rédigée. Sa

préparation et sa finalisation feront l'objet d'un projet spécifiquement éligible au titre de cette priorité du programme. Aussi, et conformément aux dispositions de l'article 3 du Règlement (UE) 2021/1058, « le soutien accordé au titre de l'OS5 [pour une Europe plus proche des citoyens] est fourni au moyen de stratégies de développement territorial et local, sous les formes prévues à l'article 28, points a), b) et c), du règlement (UE) 2021/1060. »

Les actions pouvant bénéficier de cet objectif spécifique devront donc répondre aux enjeux et objectifs définis au titre de la stratégie territoriale de coopération transfrontalière entre Saint-Martin et Sint-Maarten qui détaillera, conformément aux dispositions de l'article 29 du Règlement (UE) 2021/1060 :

- La zone géographique concernée par la stratégie ;
- Une analyse des besoins et du potentiel de développement de la zone, y compris les interconnexions économiques, sociales et environnementales ;
- Une description d'une approche intégrée permettant de répondre aux besoins et au potentiel de développement recensés de la zone ;
- Une description de la participation des partenaires à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie.

Par ailleurs, afin de prendre en considération la spécificité de cette priorité en matière de gouvernance, il est envisagé de mettre en place un comité de pilotage en charge de sélectionner les dossiers, en cohérence avec la stratégie territoriale prédéfinie entre les deux territoires. La composition de ce Comité de pilotage devra être précisée au titre de la stratégie de coopération entre les parties prenantes.

Dans ce contexte, le Point de Contact Régional pour Saint-Martin :

- informera le partenariat du programme sur l'avancement des opérations ;
- accompagnera les candidats ;
- appuiera les bénéficiaires dans la mise en œuvre des opérations ;
- présentera les projets sélectionnés au Comité de Suivi du Programme pour information.

Les missions du Secrétariat Conjoint en matière d'instruction et de suivi des opérations restent les mêmes que pour l'ensemble des priorités du programme et l'autorité de gestion assure les responsabilités financières et administratives, s'agissant du conventionnement et du reporting auprès de la Commission Européenne.

2.5.1.2. Liste des opérations d'importance stratégique prévues

Sans objet

2.5.1.3. Indicateurs

Priorité	Objectif spécifique	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible finale (2029)
----------	---------------------	----	------------	-----------------	-----------------------------	----------------------------

5	5i	RCO076	Projets intégrés de développement territorial	nb	0	1
5	5i	RCO083	Stratégies et plans d'action élaborés conjointement	nb	0	1

Tableau 3 Indicateurs de résultat

Priorité	Objectif spécifique	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible finale (2029)	Source de données	Remarques
5	5i	RCR079	Nombre de stratégies / plans d'actions conjoints mis en œuvre par les organisations	Nb	0	2021	1	bénéficiaires	Valeurs à définir selon la stratégie de développement territorial transfrontalier entre Saint-Martin et Sint-Maarten (non rédigée au stade de la soumission du Programme)

2.5.1.4. Les principaux groupes cibles

Les principaux groupes cibles des opérations éligibles pour cet objectif spécifique sont les suivants : NR

2.5.1.5. Territoires spécifiques ciblés, y compris le recours prévu aux investissements territoriaux intégrés, au développement local mené par les acteurs locaux ou à d'autres outils territoriaux

Cet objectif spécifique est mis en œuvre sur l'espace de coopération transfrontalier entre Saint-Martin et Sint-Maarten, en cohérence avec la stratégie de coopération transfrontalière entre les parties qui sera le document de référence pour la mise en œuvre de cette priorité.

2.5.1.6. Utilisation prévue d'instruments financiers

Le PO ne prévoit pas de mobiliser d'instrument financier pour cet objectif spécifique.

2.5.1.7. Ventilation indicative des ressources du programme de l'UE par type d'intervention

Tableau 4 Dimension 1 – Domaine d'intervention

Priorité n°	Fonds	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
-------------	-------	---------------------	------	------------------

5	FEDER	5i	169 – Initiatives en faveur du développement territorial, y compris la préparation des stratégies territoriales	4499677
----------	-------	----	--	----------------

Tableau 5 Dimension 2 – Forme de financement

Priorité n°	Fonds	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
5	FEDER	5i	01-Subvention	4499677

Tableau 6 Dimension 3 – Mécanisme d'application territorial et approche territoriale

Priorité n°	Fonds	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
5	FEDER	5i	19 – Zones urbaines fonctionnelles	4499677

2.6. Priorité 6 : Pour faciliter et optimiser les modalités de coopération dans la Caraïbe

Cette priorité repose sur la mise en œuvre de l'objectif spécifique dédié à l'amélioration de la gouvernance de la coopération à l'échelle du Programme, en lien notamment avec la recherche de complémentarité des dispositifs mobilisables dans la Caraïbe (y inclus le futur IVDCI).

2.6.1. Objectif spécifique ISO1 (f) d'autres actions visant à soutenir une meilleure gouvernance de la coopération

2.6.1.1. Types d'actions correspondants, y compris une liste des opérations d'importance stratégique prévues, et leur contribution attendue à la réalisation de ces objectifs spécifiques ainsi qu'aux stratégies macro régionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes, le cas échéant

Cet objectif spécifique du Programme Interreg Caraïbes vise à soutenir le potentiel global de la coopération à l'échelle de la Caraïbe. Il vise à favoriser le développement d'initiatives internationalisées des acteurs publics et des parties prenantes de la coopération régionale en complémentarité entre les territoires et Etats de la Caraïbe. Cela doit permettre d'améliorer les perspectives de mobiliser des financements complémentaires au FEDER pour certaines opérations d'une part, mais également de faciliter l'identification de porteurs de projets potentiels, d'idées de projets à soutenir et de co-construction de stratégies concertées pour un pilotage stratégique du Programme et de la coopération régionale amélioré.

Les actions à soutenir au titre de cet objectif spécifique sont les suivantes :

- L'élaboration d'une étude visant la mise en place d'une stratégie pour le bassin caribéen qui pourra permettre un pilotage stratégique de la coopération et une mise en réseau des acteurs ;
- Des **actions visant le renforcement de l'articulation FEDER/FED, puis FEDER/IVDCI**

Par exemple : mise en place d'instances de discussions, de programmes d'échanges, ou de réseaux opérationnels de travail en vue de faciliter l'articulation avec le FED (puis IVDCI et DAO) en contrepartie de subventions Interreg Caraïbes, création et animation d'un réseau des bailleurs et organisations gestionnaires de FED (puis IVDCI et DAO).

- Des actions visant à faciliter la mobilisation de financements complémentaires au FEDER et aux financements extérieurs européens (bailleurs de fonds internationaux, agences de développement etc)

Par exemple: mise en place d'instances de discussion, de réseaux opérationnels et thématiques de travail pour faciliter la mobilisation de ces financements en parallèle des subventions Interreg Caraïbes, création et animation d'un réseau

- Des **actions visant au renforcement de la dynamique partenariale**

Par exemple : le financement de l'animation des réseaux des PCR afin de concourir à des actions de coopération plus large et dont la portée pourrait être amplifiée, des actions visant à renforcer les méthodes d'animation et le partage d'information entre les partenaires, des actions d'information ou de formation, des programmes d'échanges et/ou de mobilité ou de mise à disposition de personnels visant à faciliter les processus de travail conjoint, des actions

visant à mieux identifier les freins à la coopération, des initiatives ayant vocation à lever les obstacles à la coopération, etc.

- **La création et l'animation de plateformes thématiques visant à favoriser le pilotage stratégique de la coopération**

Par exemple : Projets de plateformes structurants des échanges réguliers entre les parties prenantes de la coopération dans des domaines d'intérêt commun pour les Etats et territoires de la Caraïbe (qu'ils soient RUP, ACP, PTOM, ex-PTOM ou pays et territoires tiers, pour pallier la fragmentation de la zone Caraïbes sur ces enjeux), Création et actualisation d'annuaires recensant des acteurs, organisations et contacts clés sur des thématiques d'intérêt commun, Mise en relation de porteurs de projets potentiels et identification de financeurs, de bonnes pratiques, capitalisation, etc.

- **RDI** : actions de coopération visant à **faciliter les échanges internationaux et réunir les conditions d'un développement de la recherche** collaborative dans l'espace caribéen (par exemple : élaboration de stratégies conjointes à l'échelle régionale, mise en réseau des acteurs de la recherche, etc.
- **Usages du numérique**: actions d'accompagnement à la mise en place de cadres législatifs et réglementaires propices au développement concerté de la connectivité numérique à l'échelle régionale et au renforcement des capacités d'opérateurs locaux dans le champ du numérique et des TIC, etc.
- **Développement et intégration économique** : actions de coopération en vue faciliter les échanges internationaux, de renforcer la connaissance réciproque sur les opportunités d'affaires et de réunir les conditions d'un développement économique endogène dans l'espace caribéen, etc.
- **Biodiversité** : actions de coopération en vue faciliter les échanges internationaux et de réunir les conditions d'une meilleure protection de la biodiversité dans l'espace de coopération, etc.
- **Connectivité numérique** : Echanges de bonnes pratiques visant à faire émerger des orientations communes sur la question de la connectivité numérique afin de favoriser la réalisation d'économies d'échelle et de gammes améliorées, d'un partage des ressources, d'une réduction des doubles emplois et d'une plus grande capacité d'influence dans les négociations, développement de plans stratégiques régionaux pour une meilleure connectivité numérique à l'échelle supra-territoriale, notamment en complémentarité des initiatives portées par les organisations régionales, actions d'accompagnement à la mise en place de cadres législatifs et réglementaires propices au développement concerté de la connectivité numérique à l'échelle régionale et au renforcement des capacités d'opérateurs locaux dans le champ du numérique et des TIC, etc.
- **Connectivité et transports** : Echanges de bonnes pratiques en vue de faire émerger des orientations communes sur la question de la connectivité régionale et des transports, à la fois dans une optique de facilitation des échanges commerciaux mais également en termes de mobilité à l'échelle régionale, développement de plans stratégiques régionaux pour une meilleure connectivité maritime, aérienne et terrestre (le cas échéant) à l'échelle de la Caraïbe, notamment en complémentarité des initiatives portées par les organisations régionales.
- **Education et formation** : Echanges de bonnes pratiques en vue de faire émerger des orientations communes sur la question de l'éducation, de l'orientation, de l'enseignement supérieur et de la formation continue, à la fois dans une optique de facilitation des échanges mais également en termes de mobilité à l'échelle régionale,

développement de plans stratégiques régionaux pour faciliter les échanges universitaires, les jumelages et les échanges linguistiques à l'échelle de la Caraïbe mais également la mobilité des apprentis, des enseignants et des professionnels, notamment en lien avec l'acquisition des compétences linguistiques pertinentes pour l'espace de coopération, etc. Ces actions seront menées en complémentarité avec le programme Erasmus + qui peut également soutenir des actions visant à échanger des bonnes pratiques pour résoudre des problèmes communs dans les domaines de l'éducation et de la formation (mais avant tout dans des coopérations avec l'Europe continentale).

2.6.1.2. Liste des opérations d'importance stratégique prévues

Sans objet

2.6.1.3. Indicateurs

Tableau 2 Indicateurs de réalisation

Priorité	Objectif spécifique	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible finale (2029)
6	ISO1 (f)	RCO087	Organisations qui coopèrent à l'échelle transfrontalière, transnationale et interrégionale dans le cadre des projets soutenus	Nb	18	60
6	ISO1 (f)	RCO083	Stratégies et plans d'action élaborés conjointement	Nb	3	17

Tableau 3 Indicateurs de résultat

Priorité	Objectif spécifique	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible finale (2029)	Source de données	Remarques
----------	---------------------	----	------------	-----------------	---------------------	--------------------	----------------------------	-------------------	-----------

6	ISO1(f)	Sans objet	Organisation dont les capacités institutionnelles ont été renforcées en raison de leur participation à des activités de coopération par-delà les frontières	nb	0	2021	17	bénéficiaires	Indicateur spécifique INTERACT
6	ISO1(f)	RCR079	Nombre de stratégies / plans d'actions conjoints mis en œuvre par les organisations	Nb	0	2021	17	bénéficiaires	

2.6.1.4. Les principaux groupes cibles

Les principaux groupes cibles des opérations éligibles pour cet objectif spécifique sont les suivants :

- Acteurs publics impliqués dans la coopération régionale, ;
- Porteurs de projets potentiels dans le cadre de la coopération territoriale européenne
- Autorités gestionnaires de financements FEDER, FED (puis IVDCI)
- Bailleurs de fonds actifs dans la Caraïbe et agences de développement ;
- ONG et acteurs de la société civile (dont les Réseaux Régionaux Multi-Acteurs (RRMA) ;
- Etc.

2.6.1.5. Territoires spécifiques ciblés, y compris le recours prévu aux investissements territoriaux intégrés, au développement local mené par les acteurs locaux ou à d'autres outils territoriaux

L'ensemble de l'espace de coopération est concerné par cet objectif spécifique.

2.6.1.6. Utilisation prévue d'instruments financiers

Le PO ne prévoit pas de mobiliser d'instrument financier pour cet objectif spécifique.

2.6.1.7. Ventilation indicative des ressources du programme de l'UE par type d'intervention

Tableau 4 Dimension 1 – Domaine d'intervention

Priorité n°	Fonds	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
-------------	-------	---------------------	------	------------------

6	FEDER	ISO1 (f)	171 -Renforcement de la coopération avec les partenaires dans l'État membre et en dehors de celui-ci	9758475
---	-------	----------	--	---------

Tableau 5 Dimension 2 – Forme de financement

Priorité n°	Fonds	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
6	FEDER	ISO1 (f)	01-Subvention	9758475

Tableau 6 Dimension 3 – Mécanisme d'application territorial et approche territoriale

Priorité n°	Fonds	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
6	FEDER	ISO1(f)	33. Autres approches — Pas de ciblage géographique	9758475

3. Plan de financement

3.1. Enveloppe financière par année

Référence: article 17, paragraphe 4, point g) i); article 17, paragraphe 5, points a) i) à iv).

Tableau 7

Fonds	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
FEDER		11598658	11784967	11975002	12168838	10083350	10285017	67895832
CTF IAP III								
CTF voisinage								
IAP III								
IVDCI								
Programme PTOM Groenland								
Programme PTOM								
Fonds Interreg								
Total		11598658	11784967	11975002	12168838	10083350	10285017	67895832

3.2. Enveloppe financière totale par fonds et cofinancement national

Policy objective n°	Priorité	Fonds (selon le cas)	Base de calcul pour le soutien de l'UE (dépenses totales ou publiques)	Contribution de l'UE (a) = (a1) + (a2)	Ventilation indicative de la contribution de l'Union		Contribution nationale (b)=(c)+(d)	Ventilation indicative de la contrepartie nationale		Total (e)=(a)+(b)	Taux de cofinancement (f)=(a)/(e)	Contributions des pays tiers (pour information)
					Sans AT en vertu de l'article 27, para. 1 RPDC (a1)	Pour AT en vertu de l'article 27, para. 1, RPDC (a2)		National public (c)	National privé (d)			
1	Priorité 1	FEDER	18371811,76	15616040.00	14054436.00	1561604.00	2755711.76	2066828,82	688942,94	18371811,76	85%	NR
		CTF IAP III ⁸										
		CTF voisinage ⁹										
		IAP III ¹⁰										
		IVDCI ¹¹										
		Programme PTOM Groenland ¹²										
		Programme PTOM ¹³										
		Fonds Interreg ¹⁴										
2	Priorité 2	FEDER	19969341.18	16973940.00	15276546.00	1697394.00	2995401.18	2096780,82	898620,35	19969341.18	85%	NR
3	Priorité 3	FEDER	3195094.12	2715830.00	2444247.00	271583.00	479264.12	239632,06	239632,06	3195094.12	85%	NR
4	Priorité 4	FEDER	21566905.88	18331870.00	16498683.00	1833187.00	3235035.88	2588028,71	647007,18	21566905.88	85%	NR
5	Priorité 5	FEDER	5293737.65	4499677.00	4049709.30	449967.70	794060.65	397030,32	397030,32	5293737.65	85%	NR
Iso 1	Priorité 6	FEDER	11480558.82	9758475.00	8782627.50	975847.50	1722083.82	1463771,25	258312,57	11480558.82	85%	NR
	Total	Tous fonds confondus	79877449.41	67895832.00	61106248.80	6789583.20	11981617.41	8852071,99	3129545,43	79877449.41	85%	NR
		FEDER	79877449.41	67895832.00	61106248.80	6789583.20	11981617.41	8852071,99	3129545,43	79877449.41	85%	NR
		CTF IAP III										
		CTF voisinage										
		IAP III										
		IVDCI										
		Programme PTOM Groenland										
		Programme PTOM										
		Fonds Interreg										
Projet de programme de coopération Interreg Caraïbes 2021-2027	Total	Tous fonds confondus										

*Avant l'examen à mi-parcours, ce tableau inclut uniquement les montants pour les années 2021 à 2025.

4. Mesures prises pour associer les partenaires du programme concernés à la préparation du programme Interreg et rôle de ces partenaires dans la réalisation, le suivi et l'évaluation du programme

Le processus de préparation du présent programme pour l'espace de coopération Caraïbe a été mené dans une dynamique de large concertation à l'échelle des Etats et territoires partenaires.

Dans un premier temps, les travaux conduits pour réaliser le Diagnostic Territorial Stratégique de l'espace de coopération ont mobilisé l'ensemble des parties prenantes du territoire lors d'entretiens auprès des acteurs stratégiques et de sessions de travail collectif. Ces travaux de production du diagnostic territorial, dont la vocation était de garantir une concertation élargie, se sont déclinés comme suit :

- La réalisation d'une vingtaine d'entretiens avec les points de contacts régionaux, avec leurs services coopération et les directions opérationnelles des RUP partenaires du programme en mai et juin 2020 ;
- L'organisation de trois ateliers thématiques virtuels inter-RUP regroupant les différents services métiers des collectivités territoriales partenaires du programme en juillet 2020 ;
- L'organisation de réunions de travail thématiques avec les organisations régionales partenaires du Programme (Cariforum, AEC, OECO) entre juillet et octobre 2020.
- La tenue d'un premier COTECH (représentants des collectivités des RUP) et d'un COTECH élargi (collectivités et services de l'Etat dans les RUP et organisations internationales à vocation régionale) en juillet et septembre 2020 ;
- La tenue d'un comité de suivi en octobre 2020 qui a validé l'architecture du programme.

La rédaction du Diagnostic Territorial Stratégique de l'Espace de coopération a ainsi fait l'objet de versions successives, relues, commentées, enrichies et discutées avec l'ensemble des partenaires, communautaires et extracommunautaires.

Dans un second temps, et sur la base de l'architecture validée par le partenariat, la stratégie de coopération INTERREG Caraïbes a été affinée dans le cadre des divers COTECH organisés avec les représentants techniques du partenariat, des trois comités de suivi mais également grâce à :

- L'organisation de cinq ateliers thématiques virtuels intercaribéens entre mars et juillet 2021 : ces ateliers ont mobilisé des représentants du partenariat (RUP, organisations régionales, représentants des PTOM) et des acteurs clés des territoires partenaires (organisations régionales thématiques, agences de développement, délégations de l'UE sur la zone, représentants de la société civile, du monde de la recherche...) autour des priorités thématiques retenues ;
- Une consultation numérique bilingue sur la future stratégie de coopération INTERREG Caraïbes 2021-2027, relayée sur l'ensemble des territoires partenaires, entre août et septembre 2021 ;
- Un échange technique sur la mise en place du sous-programme de coopération transfrontalière entre Saint-Martin et Sint-Maarten (priorité 5).

Ce sont ainsi 7 versions de la stratégie de coopération INTERREG Caraïbes 2021-2027 (versions successives du DTS et du PO) qui ont été élaborées, partagées et approuvées par les partenaires.

Au cours de ces travaux, se sont tenues entre février 2020 et mars 2022 :

- 10 réunions des partenaires en format technique (COTECH) ;
- 4 réunions du comité de suivi INTERREG Caraïbes ;
- 3 réunions spécifiques avec les représentants de PTOM de l'espace de coopération ;
- 6 réunions spécifiques avec les partenaires extra-communautaires.

En parallèle de ces travaux rédactionnels, l'autorité de gestion a engagé des travaux spécifiques sur la gouvernance du programme. Ces travaux ont pour objectifs :

- D'optimiser la gouvernance du programme pour permettre aux partenaires de mieux intégrer leur place au sein du dispositif de gestion et de mise en œuvre d'INTERREG Caraïbes ;
- De renforcer l'accompagnement des porteurs de projets ;
- De faciliter le financement des actions de coopération par une meilleure articulation du programme avec des financements extérieurs mobilisables à l'échelle de la Caraïbe. A ce titre, des échanges se sont tenus avec des délégations de l'UE sur l'espace Caraïbes, et un travail de cartographie des financements européens extérieurs a été entamé – ces travaux sont amenés à se poursuivre, compte-tenu des décalages de calendriers entre les fonds FEDER INTERREG, et les instruments IVDCI et DAO.

Dans le cadre de ces travaux, une campagne d'entretiens a été menée auprès des partenaires, à différents niveaux de représentation, afin d'affiner la stratégie à mettre en œuvre pour améliorer la gouvernance de la coopération. Sur la base de ces retours, ainsi que les enseignements de la première évaluation d'impact du programme INTERREG Caraïbes 2014-2020, des tables rondes sur la gouvernance du programme sont organisées. Elles permettent d'identifier des outils, définir des procédures et mettre en place des modalités de gouvernance optimisées qui seront ensuite déclinés dans les documents de mise en œuvre du programme.

5. Approche en matière de communication et de visibilité du programme Interreg, budget prévu y compris

La communication sera mise en œuvre selon les objectifs et les modalités prévus par la réglementation européenne. L'autorité de gestion informera le comité de suivi des activités de communication au moins une fois par an.

La stratégie de communication INTERREG Caraïbes présentée ici sera détaillée dans plan de communication du programme, qui sera élaboré avec le partenariat.

- Les objectifs de communication :

Trois objectifs prioritaires sont fixés :

- accessibilité : faciliter l'accès des fonds européens aux bénéficiaires potentiels en mettant à leur disposition des informations claires et intelligibles ;
- proximité : augmenter la notoriété de l'intervention de l'Europe dans la Caraïbe. Il s'agit d'inscrire l'Europe dans le cadre de vie des porteurs de projets de la Caraïbe en témoignant concrètement de son action sur les territoires.
- performance : valoriser les réalisations et les résultats du programme sur le territoire de coopération mais aussi aux niveaux national et européen, et ainsi maximiser l'impact du programme sur les enjeux et thématiques de coopération identifiés.

- Les publics cibles et vecteurs de communication

- La communication sur le programme :

Le grand public sera la cible principale de la communication : il s'agira de faire connaître les thématiques et les projets soutenus. En montrant comment ils bénéficient aux citoyens, cela permettra d'agir sur la notoriété du programme et sur l'image de l'UE. En valorisant les projets et leurs réalisations, cela contribuera à l'essaimage de bonnes pratiques et à maximiser l'impact du programme et des projets phares dans la Caraïbe et au-delà.

Les décideurs et élus peuvent être à la fois des bénéficiaires, des relais efficaces auprès des porteurs de projets sur l'espace de coopération et des acteurs de la valorisation des résultats des projets.

Les médias seront également mobilisés, en tant que vecteurs d'information.

- L'animation du programme :

Les bénéficiaires et bénéficiaires potentiels sont la cible prioritaire de l'animation du programme. Des actions de communication ciblées seront privilégiées avec des messages adaptés aux besoins des différents bénéficiaires.

Ils sont également des relais porteurs du message européen. Les résultats des projets seront valorisés, avec une communication adaptée en fonction des publics cibles.

- Budget

Le budget prévisionnel dédié aux actions de communication sera égal ou supérieur à 0,3 % du montant total du programme (hors frais de personnel), soit 203 688€. Dans le cadre du plan de communication, des moyens et une déclinaison spécifiques seront identifiés pour la priorité 5.

- Calendrier

Le calendrier de communication doit s'orienter autour des phases de lancement, de mise en œuvre et de capitalisation des actions. Ce calendrier éditorial prévoit chaque année

l'ensemble des grandes étapes et des actions de communication. Il est révisé tous les 6 mois, dans le cadre d'un comité rédactionnel partenarial.

- Les canaux de communication

Le site Internet est le canal de communication principal pour informer sur les possibilités de financements, valoriser les actions et les réalisations du programme.

Les différents réseaux sociaux sont privilégiés pour toucher un public plus large, augmenter la notoriété des initiatives, accroître la diffusion des résultats des projets. Ils contribuent également à créer une communauté INTERREG Caraïbes. Les enseignements de la programmation précédente permettront d'identifier des usages spécifiques pour chaque réseau.

Des publications imprimées et des productions audiovisuelles seront également réalisées.

Des évènements publics ponctuent la vie du programme (séminaires, journée de la coopération européenne, etc.).

D'autres canaux pourront être mobilisés : objets promotionnels dans le respect des priorités d'éco-communication, guides pour les porteurs de projets, invitations aux médias, etc.

- Suivi et évaluation

L'efficacité des actions de communication sera suivie à l'aide d'indicateurs (détaillés dans le plan de communication). Ils permettront de mesurer les diffusions (nombre de diffusions presses, de publications, d'évènements, etc.), la notoriété du site internet et des réseaux (nombre de vues et publications), l'engagement de la communauté (nombre de partages, likes).

Une évaluation des actions de communication sera mise en place en continue et à mi-parcours). Des enquêtes de notoriété des fonds européens pourront être menées auprès des différentes cibles.

6. Modalités de soutien aux projets à petite échelle, notamment au titre de fonds petits projets

Le Programme Interreg Caraïbes, au regard des spécificités de l'espace de coopération qu'il couvre, est un Programme au sein duquel les petits projets de coopération sont particulièrement rares. En effet, les coûts induits par la coopération dans la Caraïbe sont généralement trop lourds pour mobiliser des acteurs sur des opérations de petite envergure. Pour autant, les partenaires d'INTERREG Caraïbes sont désireux de mettre en place des mesures visant à diversifier la typologie des bénéficiaires du Programme, notamment en créant des conditions facilitantes pour les petits projets.

Dans cette optique, et afin de prendre en considération la réalité des freins à la coopération qui pèsent sur l'espace caribéen, les partenaires français du Programme s'engagent à renforcer la dynamique de complémentarité avec les Fonds de Coopération Régional, gérés par les préfetures, d'ores et déjà existante sur la programmation 2014-2020. Ainsi, le Secrétariat Conjoint veille à orienter les porteurs de projets en attente de financement pour structurer des opérations de coopération à s'adresser aux préfetures de régions qui disposent de financements plus facilement mobilisables pour des petits projets que le programme INTERREG Caraïbes.

Par ailleurs, l'Autorité de Gestion a veillé à ce que la programmation 2021-2027 bénéficie de mesures de simplification administrative pour les bénéficiaires, notamment par la mobilisation généralisée d'Options de Coûts Simplifiés. Pour ce faire, d'importants travaux ont été menés afin de recourir aux outils prévus par la réglementation et ainsi réduire la charge administrative pour les porteurs et les gestionnaires, tout en limitant le risque d'erreur.

7. Modalités de mise en œuvre

7.1. Autorités responsables des programmes

Tableau 10

Autorités responsables des programmes	Nom de l'institution	Nom de la personne de contact	Fonction	Adresse électronique
Autorité de gestion	Région Guadeloupe	Séverine JULAN	Directrice Déléguée Europe	severine.julan@regionguadeloupe.fr
Autorité d'audit	Commission Interministérielle de Coordination et des Contrôles (CICC)	Martine MARIGEAUD	Présidente de l'autorité d'audit pour les fonds européens en France	cicc@cicc.fr
Organisme auquel les paiements doivent être versés par la Commission	Région Guadeloupe	Pascale BELLIN	Payeur régional	pascale.bellin@dgfip.finances.gouv.fr

7.2. Procédure d'établissement du secrétariat conjoint

Conformément à l'article 46 du règlement (UE) n°2021/1059, « l'autorité de gestion, après consultation des États membres et, le cas échéant, des pays tiers, des pays partenaires ou des PTOM participant au programme Interreg, établit un secrétariat conjoint, dont le personnel reflète le partenariat du programme »

Le Secrétariat Conjoint – SC – du Programme 2021-2027 est établi dans la continuité de celui du Programme 2014-2020 : il bénéficiera ainsi de son expérience et de sa connaissance du territoire, des acteurs et des projets. Son rôle et son fonctionnement (notamment avec les Points de Contacts Régionaux du Programme, relais du SC sur les territoires partenaires) seront détaillés dans le Document de Mise en Œuvre du Programme.

Toutefois, les partenaires ayant souhaité que la question de la gouvernance du programme bénéficie d'une attention particulière dans le cadre des travaux de préparation de la future programmation, la procédure visant à mettre en œuvre des adaptations du SC pour la future programmation sera définie au niveau du partenariat du programme, et non uniquement à l'initiative de l'autorité de gestion.

Des travaux de bilan et de diagnostic ont été menés au cours de l'année 2020, visant notamment à identifier les principaux besoins d'adaptations en termes de procédures et de fonctionnement. Aussi, et dans l'optique d'adapter le dispositif de gouvernance du programme pour favoriser un fonctionnement du SC plus en cohérence avec les enjeux partenariaux, notamment s'agissant de son ancrage dans les États et territoires partenaires, des temps d'échanges collectifs se sont tenus et sont planifiés sur le second trimestre 2021 et le premier semestre de l'année 2022.

Les travaux en cours sur la gouvernance permettront de tenir compte de ces enjeux (et notamment des attendus réglementaires d'une composition du SC qui reflète le partenariat) et s'attacheront à trouver des solutions à même de renforcer et de stabiliser l'implication et les relais auprès des partenaires tiers et PTOM du programme.

Suite à l'organisation du premier temps d'échanges collectifs, qui a eu lieu le 28 septembre 2021, il a été convenu de travailler à la formalisation de propositions d'adaptations d'ici à l'adoption du programme. Des premières pistes de réflexion ont pu être discutées, visant

notamment à partager à un niveau partenarial les perspectives des stratégies de coopération régionale portées par chaque territoire/organisation (par exemple : initiatives de mise à disposition de personnel auprès des organisations régionales de l'espace caribéen). Dans cette optique, les partenaires du programme considèrent que l'un des principaux enjeux reste de favoriser une meilleure animation du programme à l'échelle des Etats tiers et des PTOM, tout en améliorant globalement l'accompagnement des porteurs de projets à l'échelle de l'espace de coopération dans son ensemble.

7.3. Répartition des responsabilités entre les États membres participants et, le cas échéant, les pays tiers et les PTOM participants, en cas de corrections financières imposées par l'autorité de gestion ou la Commission

Information de la Commission européenne par l'Autorité de gestion en cas d'irrégularité

Conformément à la réglementation, l'autorité de gestion /autorité nationale (le conseil régional de Guadeloupe) est responsable de la notification à la Commission européenne des irrégularités détectées, de l'avancement des procédures, des mesures de mise en conformité et de remboursement qu'elle met en œuvre et des mesures correctives et préventives correspondantes.

L'Autorité de gestion/ autorité nationale assurera la transmission des informations à l'autorité d'audit.

Modalités de récupération des sommes indûment versées, suite à la détection d'une irrégularité attribuable à un ou plusieurs bénéficiaire(s) identifié(s)

En application des articles 103 et 104 du règlement (UE) n°2021/1060, lorsqu'un contrôle de quelque niveau qu'il soit, conclut que des fonds communautaires ont été indûment versés suite à une irrégularité, l'autorité de gestion et autorité nationale du Programme (la Région Guadeloupe) s'assure que tous les indus des projets sont restitués au Programme par le porteur de projet (chef de file du projet) selon les modalités définies dans la convention du projet dont il est signataire; le cas échéant, les partenaires du projet restituent les versements indus au porteur de projet (chef de file du projet).

Si l'Autorité de gestion ne parvient pas à se faire rembourser par le bénéficiaire « chef de file du projet », la Région Guadeloupe, également autorité nationale, rembourse à la Commission européenne l'intégralité de la somme indûment versée audit bénéficiaire. La Région Guadeloupe peut ensuite engager une action de recouvrement contre le bénéficiaire, selon la réglementation nationale applicable. En aucun cas, le remboursement par la Région Guadeloupe à la Commission européenne de la somme indûment versée au bénéficiaire, ne peut être lié à l'aboutissement d'une procédure de recouvrement menée par la Région Guadeloupe à l'encontre dudit bénéficiaire.

Responsabilités financières en cas de correction financière ou d'irrégularité non attribuable à un ou plusieurs bénéficiaire(s) identifié(s)

En cas de correction financière effectuée par la Commission européenne de manière forfaitaire ou extrapolée, pour lesquelles il n'est pas possible d'établir des responsabilités de la manière décrite au paragraphe précédent, la Région Guadeloupe, autorité de gestion et autorité nationale du Programme, supporte le coût de la correction financière.

Les modalités de remboursement relatives aux corrections financières évoquées ci-dessus seront précisées dans le document de mise en œuvre du PO et dans son descriptif du système de gestion et de contrôle.

technopolis
group 

www.technopolis-group.com